

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué le treize novembre pour le dix neuf novembre, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
  - **Information du Conseil Municipal n° 1 – Délégation de pouvoirs du Maire**
  - **Approbation du procès verbal de la séance du 29 septembre 2015**
1. Développement Durable : Projet de réaménagement des jardins rue Louis Blanc
  2. Urbanisme : Installation classée – Avis sur une demande d'enregistrement – TCP DEVELOPPEMENT
  3. Urbanisme : Proposition d'acquisition de parcelles départementales
  4. Finances : Collège Paul Langevin – Attribution d'une subvention exceptionnelle
  5. Finances : Recensement partiel de la population 2016 – Rémunération des agents recenseurs
  6. Ressources Humaines : Indemnité de chaussures et de petit équipement
  7. Ressources Humaines : Personnel municipal - Mise à jour du tableau des effectifs
  8. Indemnisation d'assurance et de contentieux
  9. Plan d'intervention face aux intempéries et rigueurs saison hivernale 2015/2016 – Reconduction de la convention de service partagé avec le Grand Troyes
  10. Travaux sur RD 661 et RD 610 – Convention LIDL
  11. LIDL : Extension de l'installation de signalisation lumineuse
  12. LIDL : Extension de l'installation communale d'éclairage public
  13. Débat sur les Orientations Budgétaires 2016 – DOB
  14. Dérogation au repos dominical – Calendrier 2016

- **Questions diverses**

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile,  
Mme VOINET Sylvia, M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,  
*Adjoints au Maire,*

M. ANDRE Alain, M. BIENAIME Denis, M. FEUGE Pascal, Mme CAMUS Nadine, M. LEBLANC Alain,  
M. LEIX Jean-François, Mme IGLESIAS Catherine (arrivée à 18h50), M. LABBE Régis,  
*Conseillers municipaux délégués,*

M. HENNEQUIN Virgil, Mme RENAUD Ghislaine, M. MOISON Morgan, Mme ZELTZ Anne-Marie,  
M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie,  
M. D'HULST Karl, Mme MALAUSSENA Capucine, M. HARTMANN Jean-Michel,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme Stéphanie PERRET, mandataire :	M. Armel MIGINIAC
Mme Marylène JOUILLE, mandataire :	Mme Marie-France COLLOT
Mme Emmanuelle RIANI, mandataire :	M. Jean-Jacques ARNAUD

Absents :

Mme Sophie BOIS  
Mme Caroline MARCEAU-ROUSSELET  
M. Daniel PUIGMAL

Secrétaire de Séance : Mme Odile FINET

1

## INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX ATTENTATS DU 13/11/2015

*Vendredi dernier, des barbares ont déclaré la guerre au genre humain, à l'idée même de l'humanité. Avec la plus grande des atrocités, ils ont semé la mort parmi ceux qui aiment la vie. Nos concitoyens, avec un sang froid admirable, ont montré leur attachement à nos valeurs et font preuve d'une grande solidarité. Le monde entier s'est paré des couleurs de notre drapeau et plus que jamais, nous nous devons d'être unis dans notre diversité pour face faire à la terreur.*

*En mémoire des victimes de ces événements tragiques qui ont bouleversé la France et le monde, Mes Chers Collègues, je vous invite à observer une minute de silence.*

## INTERVENTION DE MONSIEUR D'HULST SUITE AUX ATTENTATS DU 13/11/2015

*M. D'HULST : Je viens vers vous pour vous solliciter puisque nous avons, nous-mêmes, été sollicités par de nombreux saviniens qui voulaient, à l'image de la mobilisation qui a suivie les attentats de janvier, montrer leur solidarité aux victimes de l'attentat du 13 novembre.*

*Le climat très lourd que nous subissons actuellement, génère beaucoup de peur et de frustration notamment au niveau de notre jeunesse qui a été particulièrement touchée dans ces attentats horribles.*

*Nous avons pensé qu'il était important pour tous de se souvenir de ce moment terrible qui a touché notre Nation.*

*Aussi, nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, de planter l'arbre de la Liberté ici à Sainte-Savine, devant notre Mairie, ce lieu hautement symbolique pour notre République.*

*Nous vous invitons, toutes et tous, à rejoindre cette démarche pacifique qui sans partie pris se veut être la marque de repère pour notre jeunesse mais aussi, pour tous les citoyens touchés au plus profond d'eux-mêmes par ces actes barbares.*

*J'avais pensé à un olivier mais avec notre climat, peut-être qu'un Ginkgo Biloba conviendrait mieux. Arbre, qui lui aussi est hautement symbolique, puisqu'il fut l'une des seules espèces à résister à l'attaque d'Hiroshima en 1945.*

*Bien sûr, si vous êtes d'accord Monsieur le Maire, nous pourrions nous faire aider par les personnels des Espaces Verts pour que cette arbre symbolique et symbole de notre Liberté à tous s'épanouisse dans notre Commune.*

*C'est une demande officielle. Il faudrait nous dire si cela vous convient ou pas.*

*M. Le Maire : Oui, il y a déjà eu des précédents. Nous avons planté, il y a deux ans, l'arbre de la Laïcité. Nous avons planté l'arbre du Jumelage dans le square de l'Ouest. Nous avons planté l'arbre du SCOT dans l'environnement de la Chapelle du Parc.*

*Il est prévu de planter un autre arbre, Nadia ?*

*Mme RABAT : Oui, cela était prévu de longue date. Il était prévu de planter de nouveau un arbre de la Laïcité à Sainte-Savine avec une école de la Ville. Bien évidemment, on pourra y associer la Laïcité et la Liberté, puisque la Laïcité est un principe fondateur de la constitution française et permet de décliner les autres valeurs, notamment la Liberté.*

*M. D'HULST : Merci beaucoup, j'accueille vraiment favorablement votre réponse. Je trouve que c'est aussi permettre à notre jeunesse d'avoir des repères importants et de ne pas oublier ces moments tragiques.*

*M. le Maire : Et l'arbre du Développement Durable, Sylvia ?*

*Mme VOINET : On ne va pas faire un concours d'arbres non plus. A moins de transformer la Ville en forêt. Ce qui ne serait pas forcément désagréable.*

*M. le Maire : Non, mais c'est bien d'en parler.*

*Mme VOINET : Il est prévu effectivement de planter un arbre dans le cadre de la COP 21. Un arbre pour le climat. La date n'est pas encore fixée.  
Je pense que chaque chose mérite d'être commémorée. L'idée d'associer la Liberté à la Laïcité me paraît plus pertinente. Je suis tout à fait d'accord avec Nadia.*

*Après, on fera l'arbre pour le climat. Ce sera un autre combat nécessaire aussi.*

**INFORMATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DE POUVOIRS  
ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (**tableau ci-joint**).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : les achats et les renouvellements de concessions (tableau ci-joint).

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

*M. le Maire : Le procès verbal du 29 septembre 2015 apporte t-il des remarques ?  
Pas de remarques.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

*M. Le Maire : Autre information qui nous arrive aujourd'hui : La Ville de Sainte-Savine, qui avait postulé au plan régional pour la Ville sportive, reçoit le label Commune ou Ville sportive de Champagne-Ardenne. Compliments pour le travail réalisé depuis quelques années, à Pascal FEUGE qui a monté le dossier avec le service des Sports. Toutes nos félicitations. Je pense que vous allez être appelés prochainement à vous déplacer pour recevoir cette récompense.*

**RAPPORT N° 1 : PROJET DE REAMENAGEMENT DES JARDINS RUE LOUIS BLANC**

RAPPORTEUR : Mme VOINET

Mes Chers Collègues,

La Ville possède douze parcelles de terrains cultivables rue Louis Blanc. Ceux-ci sont utilisés depuis plusieurs années sans projet global d'aménagement.

Afin de répondre de façon équitable aux demandes de jardin des habitants de la Ville et de manière à préserver ce lieu de biodiversité, il est prévu qu'un travail d'aménagement et de réglementation de l'espace soit mené pour créer des jardins citoyens.

Dans un premier temps, un dialogue citoyen sera mené avec les différentes parties concernées (Mairie, utilisateurs, Conseil des habitants...).

Puis, des orientations seront définies à travers la mise en place d'une charte et de conventions.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande :

- d'approuver le principe de réaménager cet espace après étude sur le terrain et concertation.

**Mme VOINET :** *Il s'agit de terrains se situant le long du Cimetière. La Consultation du Conseil des Habitants nous a paru une instance légitime pour réfléchir sur ce dossier qui est un petit peu sensible quand même.*

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport ?*

**Mme VOINET :** *Je voudrais juste rajouter que ce dossier a été mené en partenariat avec les membres de l'opposition et de manière très constructive. Je tiens à le noter.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 2: INSTALLATION CLASSEE  
AVIS SUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT  
DE CREATION D'UN BATIMENT A USAGE D'ENTREPOT**

RAPPORTEUR : M. LEIX

Mes Chers Collègues,

Une enquête publique a été ouverte du 28 septembre au 23 octobre 2015 concernant une demande d'autorisation en vue d'obtenir l'enregistrement de la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt sur le territoire de Sainte-Savine par la société TCP DEVELOPPEMENT.

Aux termes de l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune où l'implantation d'une installation classée soumise à enregistrement est projetée, est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport technique ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 3 : PROPOSITION D'ACQUISITION  
DE PARCELLES DEPARTEMENTALES**

RAPPORTEUR M. MOSER

Mes Chers Collègues,

Suite à l'aménagement d'une Vélo voie par le Grand Troyes et la Commune de Sainte-Savine sur les parcelles départementales cadastrées en section ZD n° 443 et 445 à Sainte-Savine, d'une surface respective de 132 et 23 m<sup>2</sup>, le Département de l'Aube nous propose :

- La rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée en section ZD n° 445, issue de la parcelle cédée par la Commune au Département de l'Aube ;
- La cession de la parcelle cadastrée en section ZD n°443 au prix de 20€ le m<sup>2</sup>, soit 2 640€ ;
- La prise en charge par la Commune des frais de contribution de sécurité immobilière s'élevant à 15 € et des frais de géomètre d'élevant à 180€.

Le Département s'engage à rédiger l'acte authentique de vente en la forme administrative à intervenir, sans frais pour la Collectivité.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- accepter cette proposition aux conditions définies ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toute pièce utile relative à cette opération.

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 4 : COLLEGE PAUL LANGEVIN  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

RAPPORTEUR : M. MIGINIAC

Le collège Paul Langevin sollicite l'attribution d'une subvention, pour l'année scolaire 2015/2016, afin de pouvoir mener à bien un projet pédagogique portant sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et le devoir de mémoire.

Je vous propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au titre de l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

**M. MIGINIAC :** *Je tiens à ajouter qu'ils ont besoin de notre accord de principe pour obtenir le Label Centenaire et pouvoir obtenir la subvention qui l'accompagne.*

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport ? Oui, Madame ZELTZ.*

**Mme ZELTZ :** *Ce n'est pas une question mais plutôt une petite intervention pour souligner le beau travail que veut faire le collège. Et aussi, la capacité du nouveau principal, Monsieur FRANCOIS à être très à l'écoute de tout ce type de projets. Nous aurons une excellente collaboration avec lui, ça c'est sûr.*

**M. Le Maire :** *Très juste.*

**M. MIGINIAC :** *C'est un travail qui se fera sur le local, les morts saviniens, etc.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 5 : RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION 2016  
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

RAPPORTEUR : M. MOISON

Mes Chers Collègues,

La poursuite du recensement partiel sur un échantillon de 8 % de la population va se dérouler sur le premier trimestre 2016. Pour ce faire, comme les années précédentes, nous allons procéder au recrutement d'agents recenseurs. Leur rémunération doit être assurée par les communes qui ont reçu de l'État une dotation forfaitaire.

En 2015, les agents recenseurs ont perçu :

- par questionnaire recueilli ou rempli et dûment vérifié :
  - ◆ 1,45 € brut par bulletin individuel collecté dans la commune
  - ◆ 0,94 € brut par feuille de logement ou d'immeuble collectée dans la commune
  - ◆ une somme forfaitaire de 32 € brut par demi-journée de formation (sous réserve qu'ils aient commencé la collecte)
  - ◆ un forfait de 84 € brut équivalent aux frais de déplacements pour la tournée de reconnaissance
  - ◆ Une dotation forfaitaire de 104 € brut par agent recenseur en fonction de la qualité du recensement

**Pour 2016, il est proposé d'attribuer une augmentation d'environ 2% à la rémunération des agents recenseurs. La rémunération est fixée de la manière suivante :**

- ◆ 1,48 € brut par bulletin individuel collecté dans la commune
- ◆ 0,96 € brut par feuille de logement ou d'immeuble collectée dans la commune
- ◆ une somme forfaitaire de 33 € brut par demi-journée de formation (sous réserve qu'ils aient commencé la collecte)
- ◆ un forfait de 85 € brut équivalent aux frais de déplacements pour la tournée de reconnaissance
- ◆ Une dotation forfaitaire de 106 € brut par agent recenseur en fonction de la qualité du recensement

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose :

- de fixer les diverses rémunérations aux tarifs indiqués ci-dessus,
- d'inscrire la somme correspondante au Budget primitif 2016 de la Ville.

**M. le Maire :**            *Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 6 : INDEMNITE DE CHAUSSURES ET PETIT EQUIPEMENT**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes Chers Collègues,

Vu le décret n° 74-720 du 14 août 1974 modifié relatif au taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat,

Afin de défrayer les ATSEM ou les personnels faisant fonction qui ont des activités salissantes dans le cadre de leur mission, il est prévu de pouvoir leur verser une indemnité de chaussures et de petit équipement une fois par an. Pour indication, le taux actuel en vigueur est de 32.74 € et 11 personnes sont concernées.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- permettre le versement de l'indemnité de chaussures et de petit équipement aux ATSEM ou aux personnels faisant fonction ;
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget communal.

**M. le Maire :**            *Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 7 : PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes Chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que «les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Il convient d'ouvrir :

- 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

**M. le Maire :**            *Des questions sur ce rapport ?*

**M. HARTMANN :**        *C'est la création d'un nouveau poste ?*

**M. le Maire :**            *C'est la création du poste mais ce n'est pas une embauche, c'est un recrutement en remplacement d'un agent qui est parti.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 8 : INDEMNISATION D'ASSURANCE ET DE CONTENTIEUX**

RAPPORTEUR : Mme CAMUS

Mes Chers Collègues,

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève 355,47 € pour les dégâts des eaux subis le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre 2015 sur plusieurs bâtiments communaux.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter les indemnités de sinistres correspondantes.

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 9 : PLAN D'INTERVENTIONS FACE AUX INTEMPERIES ET RIGUEURS DE LA SAISON HIVERNALE 2015/2016  
CONVENTION DE SERVICE PARTAGE AVEC LE GRAND TROYES**

RAPPORTEUR : M. LEBLANC

Mes Chers Collègues,

Chaque année du 15 novembre au 15 avril, notre Commune active un plan d'interventions qui a pour objet de faire face aux intempéries et aux rigueurs de la saison hivernale sur notre territoire. Cela permet d'organiser et de coordonner les actions à engager sur les voiries, trottoirs et espaces appartenant au domaine public et sur le domaine privé de la Collectivité (hors Parc du Grand Troyes).

Une délibération a été prise en ce sens le 19 décembre 2012 afin d'adopter la convention de service partagé avec le Grand Troyes.

Aussi, je vous informe que la Ville souhaite poursuivre ce service partagé à la viabilité hivernale pour une période d'un an, soit du 15 novembre 2015 au 15 mars 2016.

A cette fin, la convention entre la Ville et le Grand Troyes a été reconduite par courrier, pour une nouvelle période d'un an, comme le stipule l'article 7 de ladite convention et ce, concernant le service assuré, à l'exception du Parc du Grand Troyes, tranches 1 à 4.

**M. le Maire :** *Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**Arrivée à 18h50 de Madame Catherine IGLESIAS.**

**M. le Maire :** *Les rapports 10, 11 et 12 sont retirés de l'ordre du jour parce qu'il y a encore besoin de précisions de la part du Grand Troyes sur, notamment, les installations de signalisations et de réglages des feux.*



**M. MARANDET :** *Nous allons aborder les orientations budgétaires pour l'année 2016*

### **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientations budgétaires est un préalable au vote du budget. Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget de l'exercice.

Le débat d'orientations budgétaires permet au conseil municipal :

- D'une part, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget de la commune ;
- Et d'autre part, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport que vous avez sous les yeux comporte 3 parties. Tout d'abord, quelques données de contexte sur la situation économique et le contexte juridique, le projet de Loi de finances. Ensuite, la situation financière 2015 et puis, les orientations pour 2016.

## **A - LE CONTEXTE NATIONAL EN 2016**

### **CONTEXTE ECONOMIQUE :**

Pour 2016, Bercy table sur un fort rebond de la consommation et surtout une hausse de l'investissement des entreprises.

Les prévisions de croissance et de déficit sont maintenues.

- Pour l'année 2015, l'évolution du PIB est de l'ordre de 1 %.  
Pour 2016, la prévision de croissance est de 1,5 %.
- Concernant la hausse des prix, après une stabilité en 2015 (+0,1%), la moyenne annuelle est estimée pour 2016 à 1%.
- L'investissement des entreprises devrait, pour sa part, croître de 4,9% l'an prochain après une hausse de 2,5% cette année.
- Du côté des ménages, la consommation devrait aussi progresser de 1,7% compte-tenu de la faible inflation et de la nouvelle baisse d'impôt sur le revenu décidée par le gouvernement.
- Et enfin, les créations nettes d'emploi sont en augmentation, mais le chômage reste cependant élevé. Le gouvernement table sur une inflexion de la courbe du chômage en 2016.

Voilà, pour quelques éléments du contexte économique général.

S'agissant de l'aspect juridique qui intéresse les finances communales :

## **B - LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016**

Les textes financiers pour 2016 confirment les engagements pris pour réduire le déficit public.

Pour poursuivre cet objectif, le gouvernement confirme, tout d'abord, la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards.

Cet effort concernera, comme les années passées, l'ensemble des administrations publiques, leurs contributions s'élèveront respectivement pour :

- l'État et ses agences à 5,1 milliards en 2016,
- les collectivités territoriales à 3,5 milliards,
- l'assurance maladie à 3,4 milliards,
- les autres dépenses de protection sociale à 4 milliards.

La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 millions pour les communes, 621 millions pour les EPCI, 1 148 millions pour les départements et 451 millions pour les régions.

Par ailleurs, la Loi de programmation des finances publiques contient à titre indicatif un **objectif d'évolution de la dépense publique locale** (ODEDEL) décliné par niveau de collectivité. Il permettra de suivre l'évolution des dépenses locales rapportée à celles de l'ensemble des administrations publiques.

⇒ Il s'élèvera à 1,2 % pour l'ensemble des dépenses, et 1,6 % pour les dépenses de fonctionnement (pour les communes 1,2 % pour l'ensemble des dépenses, et 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement).

Pour les collectivités locales, le projet de loi de finances 2016 (PLF) prévoit :

⇒ de nouvelles mesures de soutien à l'investissement ;

⇒ comme en 2015, une baisse des dotations de l'Etat au titre du rétablissement des comptes publics ;

⇒ une nouvelle réforme de la dotation globale de fonctionnement qui bien qu'incluse dans le projet de loi de finances ne sera mise en application qu'en 2017, en principe. Cette réforme a fait l'objet d'un report tout dernièrement.

## **1 - Les mesures de soutien à l'investissement local : fonds d'aide à l'investissement local et FCTVA**

Elles sont de 2 ordres :

⇒ **Création d'un fonds d'aide à l'investissement local de 800 Millions - Article 59**

L'article 59 du PLF 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outremer.

C'est une dotation spécifique. Ces subventions seront gérées par le représentant de l'État et réservés à certains projets bien déterminés :

- la rénovation thermique,
- la transition énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le dispositif reste provisoire, j'ajoute que cette disposition est limitée uniquement pour l'année 2016, et ne devrait pas être reconduite en 2017.

Le 2<sup>ème</sup> axe de soutien à l'investissement :

⇒ **FCTVA : Élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics. Article 11**

Le FCTVA était, jusqu'alors, réservé aux seules dépenses d'investissement.

Le PLF propose de déroger à ce principe en étendant le bénéfice du FCTVA aux dépenses réalisées par les bénéficiaires du FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics et peut être aux dépenses d'entretien de voirie.

## **2 – Les baisses des dotations de l'état**

Le PLF 2016 poursuit le plan triennal de rétablissement des comptes publics 2015-2017. Il associe les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, à hauteur de 10,7 Milliards en 3 ans, en cohérence avec leur poids dans la dépense publique.

Compte tenu de la mise en place du fonds de soutien à l'investissement, l'effort net est de 3,5 milliards en 2016 et porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'État aux collectivités, qui représente 33,1 Milliards dans le projet de loi de finances pour 2016 (en baisse de 3,7 Milliards).

Parallèlement, cette baisse de la dotation forfaitaire s'accompagne du renforcement de la péréquation verticale assurée par l'Etat en faveur des collectivités locales les moins favorisées. En 2016, elle progressera de 317 Millions auxquels s'ajoute la poursuite de la montée en charge des mécanismes de péréquation entre collectivités (la péréquation dite horizontale).

⇒ **La réforme de la péréquation des communes :**

Le PLF 2016 propose de recentrer les dotations de péréquation sur les communes identifiées comme les moins favorisées ; il supprime par ailleurs la dotation nationale de péréquation (DNP) et répartit ses crédits entre la DSU (Dotation de solidarité urbaine) et la DSR (Dotation de solidarité rurale, la DSR ne nous concerne pas).

• **La DSU est réformée**, dans la mesure où, la proportion des communes de plus de 10 000 habitants qui bénéficiaient de cette dotation diminue, passant des trois quarts aux deux tiers (742 communes étaient éligibles à la DSU en 2015 ; ce nombre serait de 659 dans le dispositif proposé; 83 communes perdraient donc leur éligibilité). Je vous rassure, la ville de Sainte-Savine continuera à bénéficier de cette DSU.

La hausse globale de cette DSU sera identique à celle appliquée en 2015 soit + 180 M€.

• **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) connaît deux modifications.**

Le PLF propose de réduire la montée en charge du FPIC en 2016. Celle-ci sera limitée à 220 Millions supplémentaires, au lieu des 370 Millions qui auraient été nécessaires pour que le FPIC atteigne sa cible.

Avec cette augmentation, le FPIC atteindra globalement 1 Milliard en 2016.

Les contributions par habitant continuent de progresser de 22,67 € en 2015 à 29,84 € en 2016.

A compter de 2017, les ressources du FPIC sont fixées et plafonnées à 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

### **3 - Réforme de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 (pour information).**

J'en parle uniquement pour mémoire, car elle ne s'appliquera pas en 2016.

**Le projet de loi de finances introduit une réforme majeure de la dotation globale de fonctionnement des communes et des intercommunalités.**

Le PLF prévoit que la dotation forfaitaire comporte trois composantes :

- une dotation de base calculée en fonction de la population (75,72 € par habitant),
- une dotation de ruralité, versée aux communes en-dessous d'un seuil de densité de population,
- une dotation de centralité, partagée avec les EPCI.

**La transition entre le régime actuel et le régime futur se fera avec un mécanisme de lissage sur une période de 5 ans. Ce mécanisme est proposé afin d'encadrer d'une année sur l'autre les variations de dotation forfaitaire liées à la réforme.**

Voilà ce que je peux vous dire sur les dispositions d'ensemble. On peut passer si vous le voulez bien à la 2<sup>ème</sup> partie. C'est un point sur la situation financière de la Commune de Sainte-Savine, précision faite que l'exercice 2015 n'étant pas terminé, les chiffres de 2015 sont susceptibles de varier un peu quand l'exercice sera complètement terminé.

Voir le document analyse financière rétrospective, ci-après.

**Modèle REGARDS**

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

**ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE**

**2011 - 2015\*** (estimation)

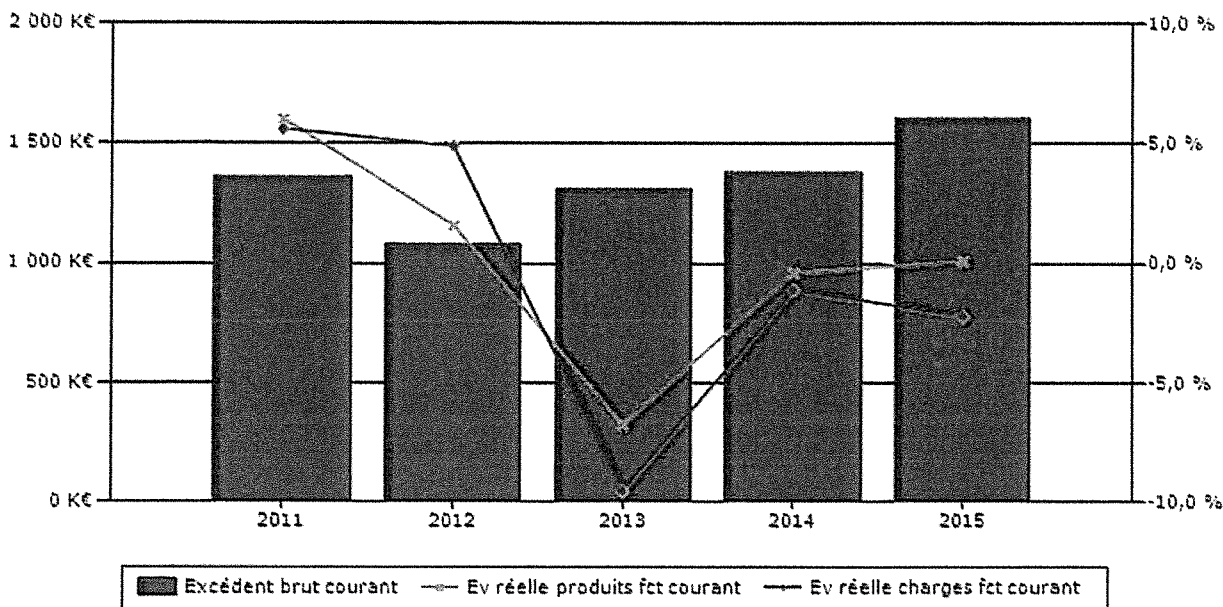
**Commune de Sainte Savine**

I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

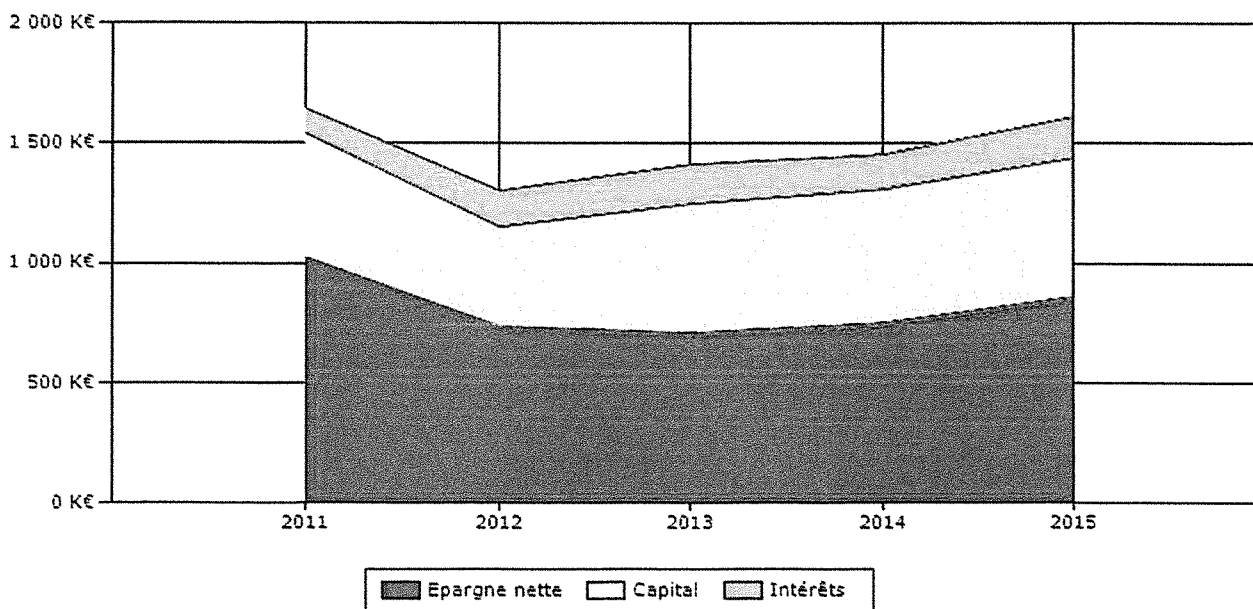
K€	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	10 988	11 378	10 686	10 690	10 799
- Charges de fct. courant	9 630	10 296	9 378	9 313	9 191
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>1 359</b>	<b>1 082</b>	<b>1 308</b>	<b>1 377</b>	<b>1 608</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>287</b>	<b>219</b>	<b>106</b>	<b>80</b>	<b>7</b>
= Produits exceptionnels larges*	298	241	135	91	31
- Charges exceptionnelles larges*	11	22	29	11	24
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 645</b>	<b>1 301</b>	<b>1 414</b>	<b>1 457</b>	<b>1 615</b>
- Intérêts	103	147	163	145	173
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 542</b>	<b>1 154</b>	<b>1 251</b>	<b>1 312</b>	<b>1 442</b>
- Capital	515	416	541	561	582
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 027</b>	<b>738</b>	<b>710</b>	<b>751</b>	<b>860</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



Marges d'épargne



**II. ANNUITE DE LA DETTE**

**II.1 - Dette antérieure corrigée**

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Capital net antérieur corrigé *	515	416	541	561	582
Intérêts nets antérieurs corrigés	103	147	163	145	173
<b>Annuité nette antérieure corrigée</b>	<b>618</b>	<b>563</b>	<b>704</b>	<b>706</b>	<b>755</b>

\* Dette corrigée des remboursements anticipés, des variations des taux variables et des transferts de dette

**II.2 - Dette nouvelle**

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Capital nouveau					0
Intérêts nouveaux					0
<b>Annuité de dette nouvelle</b>					<b>0</b>

**II.3 - Dette totale**

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	515	416	541	561	582
Intérêts	103	147	163	145	173
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>618</b>	<b>563</b>	<b>704</b>	<b>706</b>	<b>755</b>

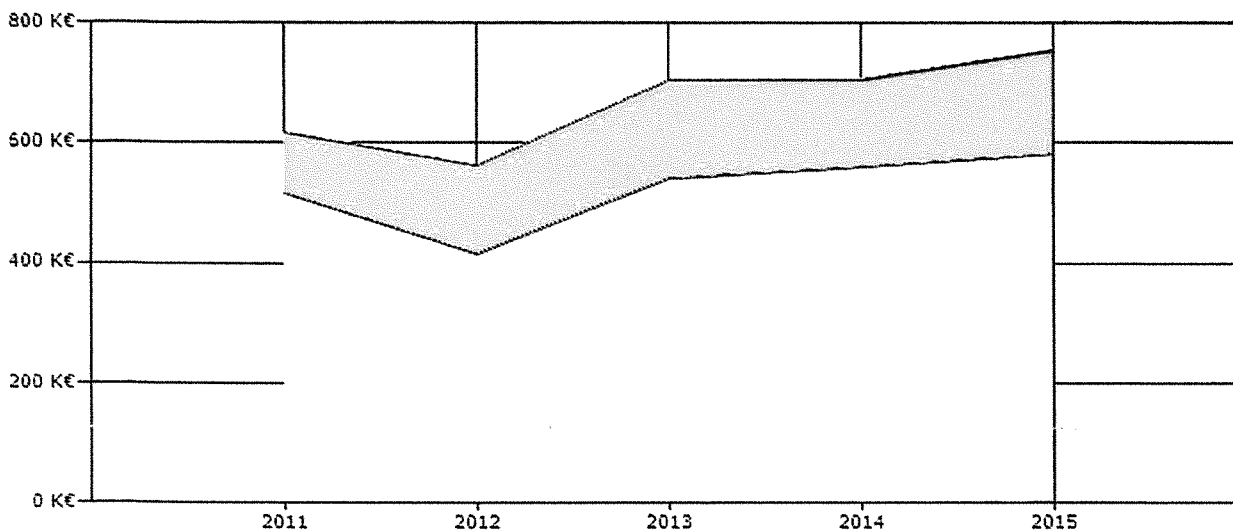
**II.4 - Structure de l'annuité de la dette**

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	83%	74%	77%	80%	77%
Intérêts	17%	26%	23%	20%	23%
<b>Annuité de la dette</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**II.5 - Ratios**

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Annuité de dette	618	563	704	706	755
Produits de fonctionnement	11 286	11 619	10 821	10 781	10 830
<b>Annuité / Prod de fct</b>	<b>5,5%</b>	<b>4,8%</b>	<b>6,5%</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,0%</b>
Annuité de dette	618	563	704	706	755
Population	10 492	10 570	10 587	10 550	10 522
<b>Annuité / Habitant en €</b>	<b>58,9</b>	<b>53,3</b>	<b>66,5</b>	<b>66,9</b>	<b>71,8</b>

Annuité de la dette

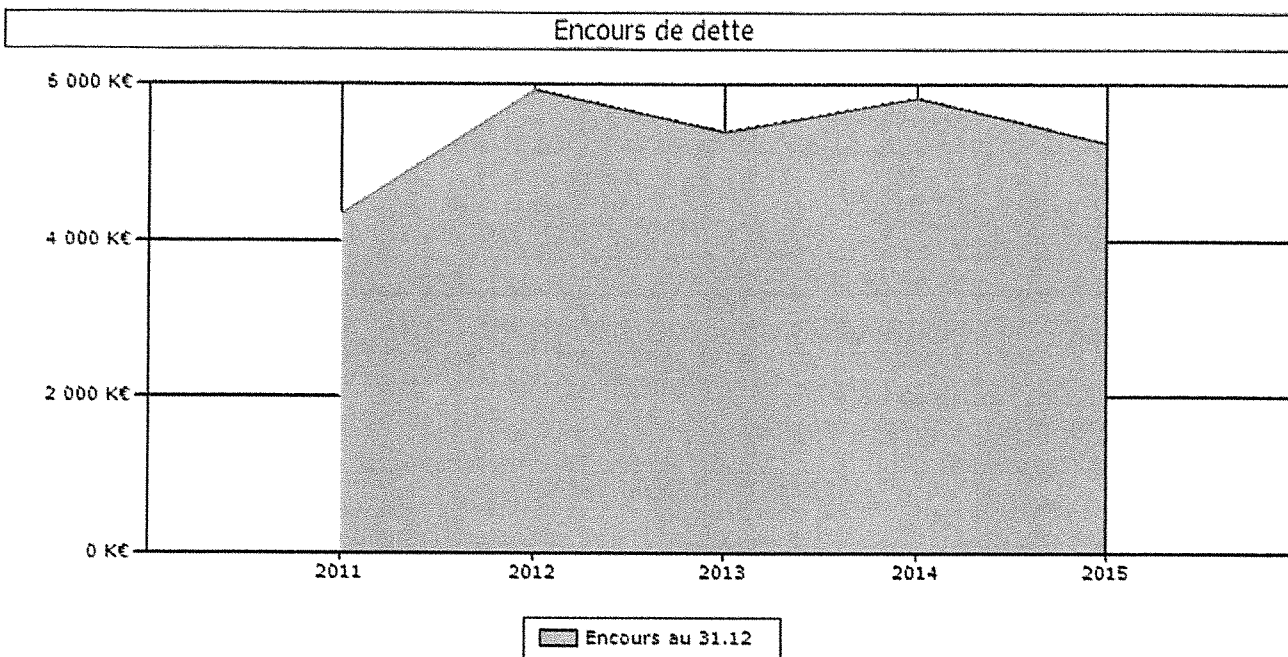


Capital net antérieur corrigé  
  Intérêts nets antérieurs corrigés  
  Capital nouveau  
  Intérêts nouveaux

III. ENCOURS DE LA DETTE

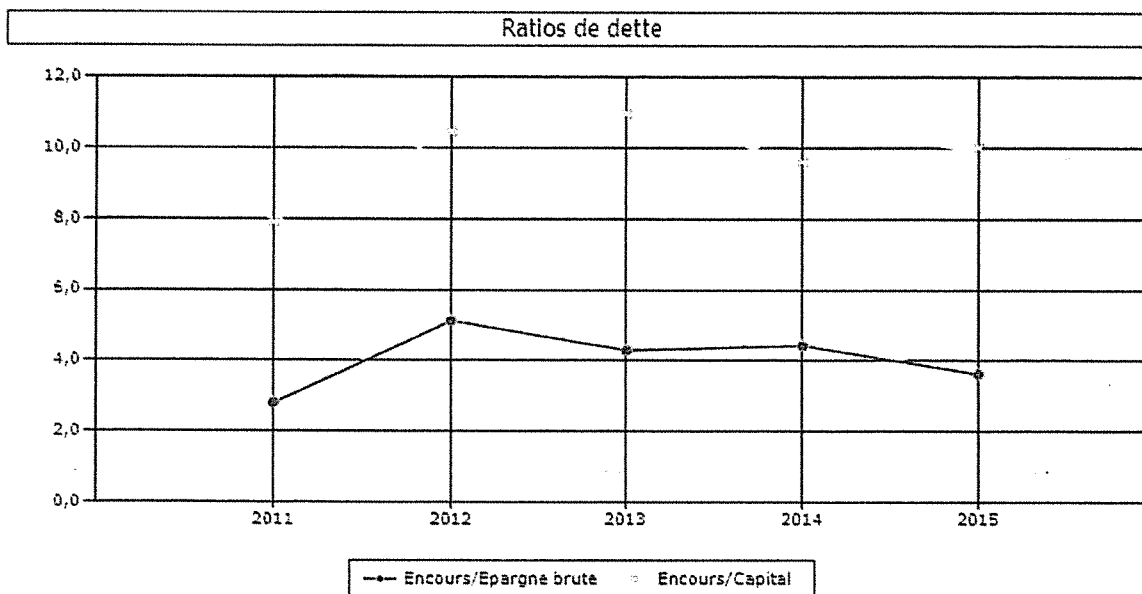
III.1 - Encours et délai d'extinction de la dette

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 31.12	4 359	5 942	5 401	5 841	5 259
Epargne brute	1 542	1 154	1 251	1 312	1 442
<b>ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,8</b>	<b>5,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>



III.2 - Durée apparente de la dette

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 01.01	4 075	4 359	5 942	5 401	5 841
Capital	515	416	541	561	582
<b>ENCOURS / CAPITAL</b>	<b>7,9</b>	<b>10,5</b>	<b>11,0</b>	<b>9,6</b>	<b>10,0</b>



III.3- Structure de la dette (classification Gissler)

K€	A1 (Taux fixe simple -Indices zone euro)	A1 (Taux variable simple-Indices zone euro)	A4 (Taux fixe simple -Indices hors zone euro)	Total
Encours au 31.12.2015	756	4 408	95	5 259
% Encours total	14%	84%	2%	100%

**IV. RATIOS ET INDICATEURS**

**IV.1 - Ratios**

	2011	2012	2013	2014	2015
Excéd. brut courant / Prod. Fct.	12,0%	9,3%	12,1%	12,8%	14,8%
Epargne de gestion / Prod. Fct.	14,6%	11,2%	13,1%	13,5%	14,9%
Epargne brute / Prod. Fct.	13,7%	9,9%	11,6%	12,2%	13,3%
Epargne nette / Prod. Fct.	9,1%	6,4%	6,6%	7,0%	7,9%
Epargne nette / Dép. Inv. (hors dette)	29,9%	42,6%	30,2%	20,0%	22,6%
Emprunt / Dép. Inv. (hors dette)	29,1%	115,6%	0,0%	26,6%	0,0%
Encours au 31.12 / Prod. Fct.	38,6%	51,1%	49,9%	54,2%	48,6%
Annuité / Prod. Fct.	5,5%	4,8%	6,5%	6,6%	7,0%

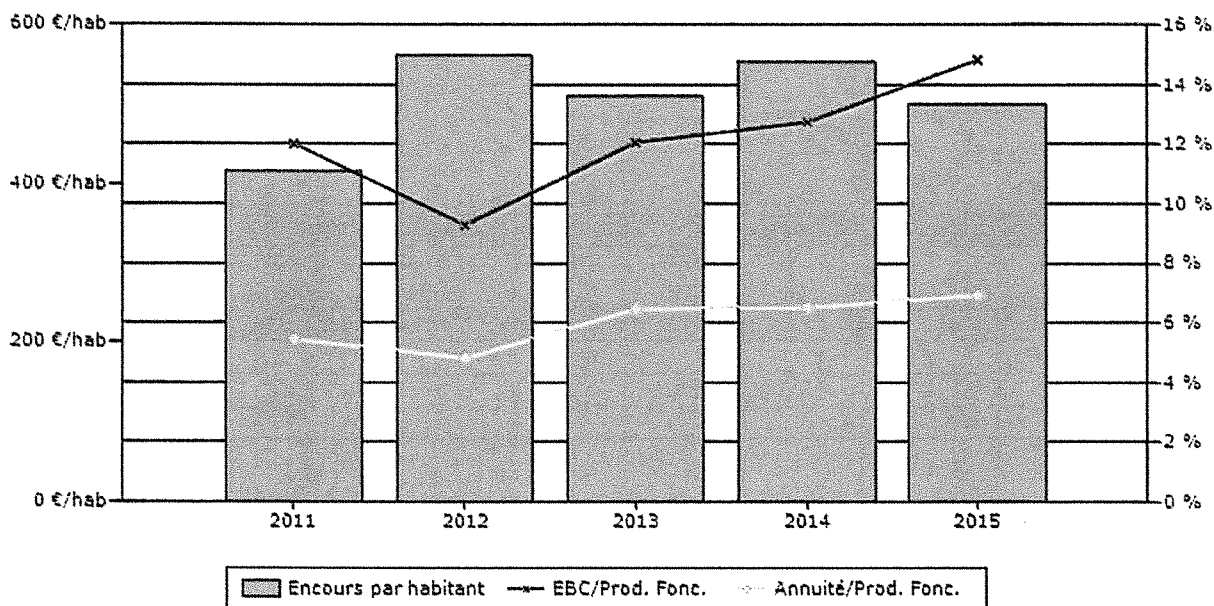
**IV.2 - Indicateurs**

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice RPI	1,7	2,5	3,0	2,9	2,2
Epargne brute / DAP	2,6	1,8	1,8	1,8	2,1
Encours au 31.12 / Epargne brute	2,8	5,1	4,3	4,5	3,6
Encours au 31.12 / hab	415,5	562,2	510,2	553,7	499,8

RPI = Ressources propres d'investissement (FCTVA, Cessions, ...)

Indice RPI (IRPI) = (Epnette + RPI) / RPI

Ratios et indicateurs



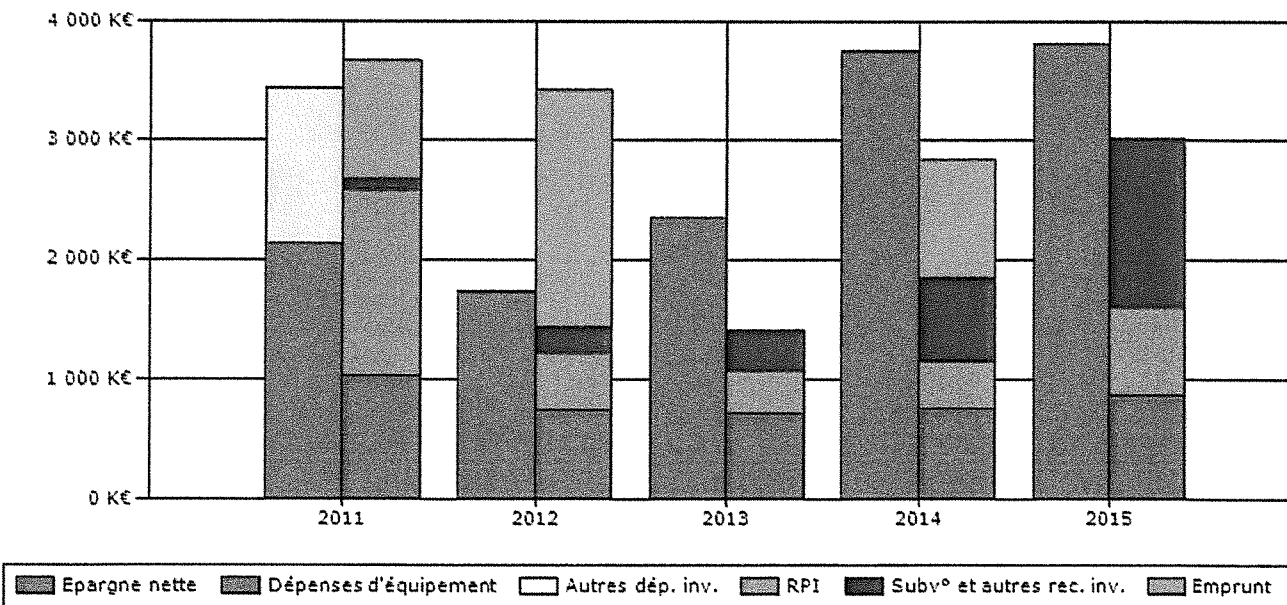


V. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

K€	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Dép. d'inv. hs annulé en capital</b>	<b>3 437</b>	<b>1 731</b>	<b>2 348</b>	<b>3 757</b>	<b>3 811</b>
Dép. d'inv. hs dette	3 237	1 731	2 348	3 757	3 811
Dépenses d'équipement	2 137	1 730	2 348	3 754	3 811
Dépenses directes d'équipement	1 843	1 556	2 322	3 752	3 625
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	294	174	26	3	186
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	1 100	1	0	3	0
Remboursements anticipés	200	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>3 674</b>	<b>3 434</b>	<b>1 407</b>	<b>2 840</b>	<b>3 023</b>
Epargne nette	1 027	738	710	751	860
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 552	484	354	390	743
FCTVA	277	244	226	328	532
Produits des cessions	0	0	0	3	111
Diverses RPI	1 275	240	128	59	100
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	66	42	30	38	44
Subventions yc DGE / DETR	28	170	313	661	1 376
Emprunt	1 000	2 000	0	1 000	0
Variation de l'excédent global	237	1 704	-941	-918	-788

K€	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Excédent global de clôture (EGC)</b>	<b>382</b>	<b>3 482</b>	<b>1 541</b>	<b>1 624</b>	<b>836</b>

Financement de l'investissement



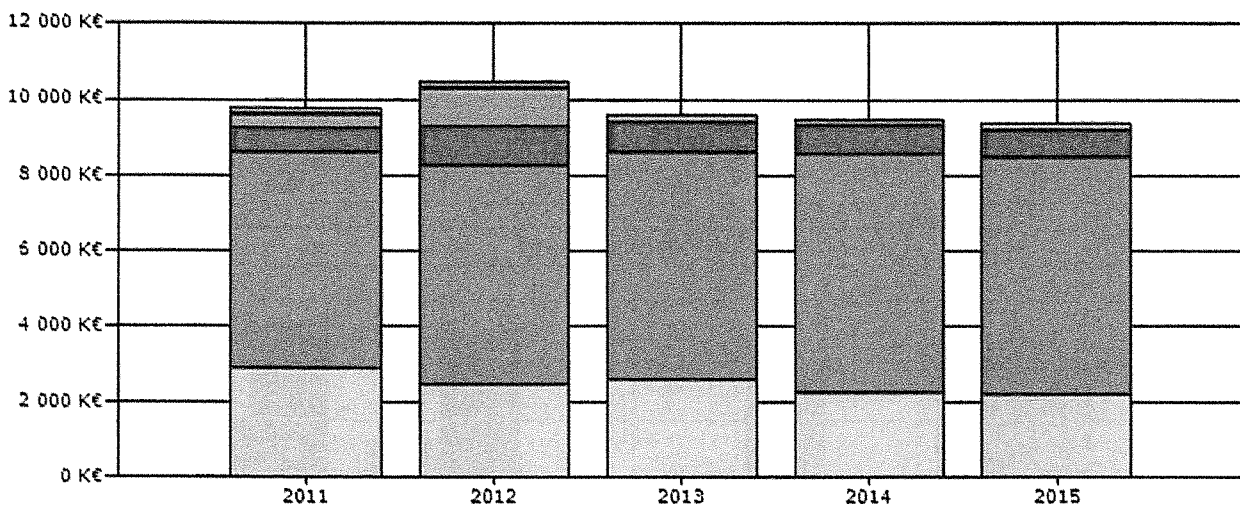
**VII. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

**VII.1 - Montant des charges de fonctionnement**

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	9 265	9 286	9 378	9 311	9 189
Charges à caractère général	2 878	2 460	2 576	2 262	2 205
Charges de personnel	5 706	5 776	6 039	6 301	6 254
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	681	1 050	763	749	730
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	365	1 009	0	2	2
<b>Charges fct courant</b>	<b>9 630</b>	<b>10 296</b>	<b>9 378</b>	<b>9 313</b>	<b>9 191</b>
Charges exceptionnelles larges *	11	22	29	11	24
<b>Charges fct hs Intérêts</b>	<b>9 640</b>	<b>10 318</b>	<b>9 407</b>	<b>9 324</b>	<b>9 215</b>
Intérêts	103	147	163	145	173
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>9 743</b>	<b>10 465</b>	<b>9 570</b>	<b>9 469</b>	<b>9 388</b>

\* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Charges de fonctionnement



Ch. à caractère général (011)
  Ch. de personnel (012)
  Autres ch. gestion courante (65)
  Autres charges fct courant
  Atténuations de produits
  Ch. exceptionnelles larges
  Intérêts

## VII.2 - Evolution nominale des charges de fonctionnement

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Charges fct courant strictes	-0,2%	0,2%	1,0%	-0,7%	-1,3%
Charges à caractère général	-6,4%	-14,5%	4,7%	-12,2%	-2,5%
Charges de personnel	2,3%	1,2%	4,6%	4,3%	-0,7%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	1,8%	54,2%	-27,3%	-1,9%	-2,5%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-73,0%	176,9%	-100,0%	s.o.	0,9%
<b>Charges fct courant</b>	<b>-1,2%</b>	<b>6,9%</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-1,3%</b>
Charges exceptionnelles larges *	21,8%	103,1%	31,0%	-61,9%	117,3%
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>-1,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>-8,8%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,2%</b>
Intérêts	13,9%	43,0%	10,8%	-11,2%	19,5%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-0,9%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-8,6%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,9%</b>

\* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

## VII.3 - Evolution réelle des charges de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Charges fct courant strictes	-1,2%	-1,6%	0,3%	-1,1%	-2,2%
Charges à caractère général	-7,3%	-16,1%	4,0%	-12,6%	-3,4%
Charges de personnel	1,3%	-0,7%	3,8%	3,9%	-1,6%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	0,8%	51,4%	-27,8%	-2,3%	-3,4%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-73,2%	171,7%	-100,0%	s.o.	0,0%
<b>Charges fct courant</b>	<b>-2,1%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-2,2%</b>
Charges exceptionnelles larges *	20,6%	99,3%	30,1%	-62,1%	115,4%
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>-2,1%</b>	<b>5,0%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-2,1%</b>
Intérêts	12,8%	40,3%	10,0%	-11,5%	18,4%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-1,9%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-9,2%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,7%</b>

\* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

<i>Inflation budgétaire</i>	0,97%	1,90%	0,70%	0,40%	0,90%
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

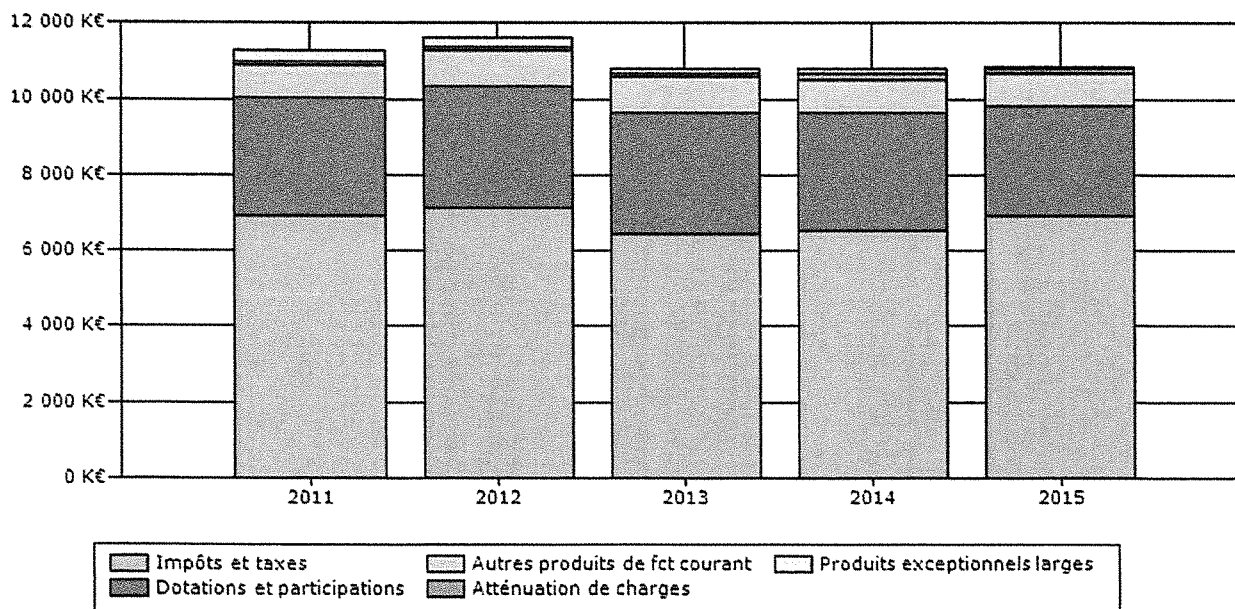
## VIII. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

## VIII.1 - Montant des produits de fonctionnement

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fct courant stricts	10 898	11 262	10 590	10 513	10 650
Impôts et taxes	6 916	7 134	6 456	6 515	6 920
Contributions directes	4 597	4 770	5 036	5 091	5 483
Impôts ménages	4 594	4 746	5 028	5 090	5 483
TP/CFE	0	0	0	0	0
CVAE	0	0	0	0	0
IFER	0	0	0	0	0
TA FNB	0	0	0	0	0
TASCOM	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	3	24	8	1	0
Dotations communautaires reçues	844	853	860	858	858
AC reçue	617	623	623	623	623
DSC reçue	227	230	237	235	235
Reversements conventionnels reçus	0	0	0	0	0
TEOM	972	1 010	0	0	0
TINB (Nucléaire)	0	0	0	0	0
Reversement FNGIR	0	0	0	0	0
Attribution FPIC	0	26	70	84	100
Solde impôts et taxes	503	475	490	482	480
Dotations et participations	3 110	3 189	3 183	3 100	2 868
DGF	2 070	2 081	2 082	2 008	1 811
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	222	207	198	203	215
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	818	900	903	890	842
Autres produits fct courant	872	939	951	899	862
Produits des services	809	847	871	822	787
Produits de gestion	63	92	80	76	75
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	90	115	96	177	149
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>10 988</b>	<b>11 378</b>	<b>10 686</b>	<b>10 690</b>	<b>10 799</b>
Produits exceptionnels larges *	298	241	135	91	31
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 286</b>	<b>11 619</b>	<b>10 821</b>	<b>10 781</b>	<b>10 830</b>

\* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

## Produits de fonctionnement



## VIII.2 - Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Produits fct courant stricts	-0,6%	3,3%	-6,0%	-0,7%	1,3%
Impôts et taxes	0,0%	3,2%	-9,5%	0,9%	6,2%
Contributions directes	4,5%	3,8%	5,6%	1,1%	7,7%
Impôts ménages	4,5%	3,3%	5,9%	1,2%	7,7%
TP/CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
CVAE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
IFER	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TA FNB	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TASCOM	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prélèvement résiduel RCP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rôles supplémentaires	-100,0%	634,0%	-66,3%	-89,9%	-100,0%
Dotation communautaire reçue	0,4%	1,0%	0,8%	-0,3%	0,0%
AC reçue	0,2%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	0,9%	1,5%	3,1%	-1,0%	0,0%
Reversements conventionnels reçus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TEOM	-100,0%	4,0%	-100,0%	s.o.	s.o.
Versement transport	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TINB (Nucléaire)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Reversement FNGIR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Attribution FPIC	s.o.	s.o.	168,3%	21,0%	18,3%
Solde impôts et taxes	-1,2%	-5,7%	3,3%	-1,7%	-0,4%
Dotations et participations	-2,0%	2,5%	-0,2%	-2,6%	-7,5%
DGF	-3,3%	0,5%	0,0%	-3,5%	-9,8%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	-0,9%	-6,7%	-4,6%	2,4%	6,1%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde participations diverses	0,7%	10,1%	0,4%	-1,5%	-5,3%
Autres produits fct courant	-0,3%	7,8%	1,3%	-5,5%	-4,1%
Produits des services	-0,7%	4,7%	2,8%	-5,6%	-4,3%
Produits de gestion	4,6%	47,4%	-13,4%	-4,8%	-1,5%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	13,3%	27,8%	-16,8%	84,3%	-16,0%
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>-0,4%</b>	<b>3,5%</b>	<b>-6,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,0%</b>
Produits exceptionnels larges *	-43,1%	-18,9%	-44,1%	-32,9%	-65,6%
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,5%</b>

\* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

## VIII.3 - Evolution réelle des produits de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Produits fct courant stricts	-1,5%	1,4%	-6,6%	-1,1%	0,4%
Impôts et taxes	-0,9%	1,2%	-10,1%	0,5%	5,3%
Contributions directes	3,5%	1,8%	4,8%	0,7%	6,7%
Impôts ménages	3,5%	1,4%	5,2%	0,8%	6,8%
TP/CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
CVAE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
IFER	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TA FNB	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TASCOM	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prélèvement résiduel RCP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rôles supplémentaires	-100,0%	620,3%	-66,5%	-89,9%	-100,0%
Dotations communautaires reçues	-0,6%	-0,8%	0,1%	-0,7%	-0,9%
AC reçue	-0,7%	-1,0%	-0,7%	-0,4%	-0,9%
DSC reçue	-0,1%	-0,4%	2,3%	-1,3%	-0,9%
Reversements conventionnels reçus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TEOM	-100,0%	2,1%	-100,0%	s.o.	s.o.
Versement transport	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TINB (Nucléaire)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Reversement FNGIR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Attribution FPIC	s.o.	s.o.	166,4%	20,6%	17,2%
Solde impôts et taxes	-2,1%	-7,4%	2,6%	-2,1%	-1,3%
Dotations et participations	-3,0%	0,6%	-0,9%	-3,0%	-8,3%
DGF	-4,2%	-1,3%	-0,7%	-3,9%	-10,6%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	-1,8%	-8,5%	-5,3%	2,0%	5,1%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde participations diverses	-0,2%	8,0%	-0,3%	-1,9%	-6,2%
Autres produits fct courant	-1,2%	5,8%	0,5%	-5,9%	-4,9%
Produits des services	-1,6%	2,7%	2,1%	-6,0%	-5,1%
Produits de gestion	3,6%	44,7%	-14,0%	-5,2%	-2,4%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	12,2%	25,4%	-17,3%	83,6%	-16,8%
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>-1,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,1%</b>
Produits exceptionnels larges *	-43,6%	-20,4%	-44,5%	-33,2%	-65,9%
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-2,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>-7,5%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,4%</b>

\* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

Inflation budgétaire	0,97%	1,90%	0,70%	0,40%	0,90%
----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

## X. ANALYSE SYNTHETIQUE DES DOTATIONS

## X.1 - Population

	2011	2012	2013	2014	2015
Population totale	10 492	10 570	10 587	10 550	10 522
Résidences secondaires	120	139	139	154	139
Majoration places de caravane*	60	60	60	60	60
<b>Population DGF</b>	<b>10 672</b>	<b>10 769</b>	<b>10 786</b>	<b>10 764</b>	<b>10 721</b>

(\*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

## X.2 - DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

K€	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	1 870	1 871	1 860	1 774	1 563
Effet variation de population	1	10	2	-2	-4
Effet prélèvement pour péréquation	-33	-9	-13	-4	-11
Ponction RCP suppl.				-79	-197
Effet SPS*	0	0	0	0	0
<b>+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	<b>201</b>	<b>211</b>	<b>222</b>	<b>234</b>	<b>248</b>
dont DSU	165	168	171	173	175
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	35	42	51	61	73
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0
+ Ajustements					
<b>= DGF (A)</b>	<b>2 070</b>	<b>2 081</b>	<b>2 082</b>	<b>2 008</b>	<b>1 811</b>

(\*) En 2011, la fraction SPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM

FDTP	0	0	0	0	0
+ FPIC		26	70	84	100
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0	0
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>70</b>	<b>84</b>	<b>100</b>

<b>Compensations fiscales (C)</b>	<b>222</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>203</b>	<b>215</b>
-----------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

<b>DOTATIONS (A) + (B) + (C)</b>	<b>2 293</b>	<b>2 315</b>	<b>2 349</b>	<b>2 295</b>	<b>2 126</b>
----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Evolution nominale des dotations communales	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Dotation forfaitaire	-4,4%	0,1%	-0,6%	-4,6%	-11,9%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	5,5%	4,9%	5,4%	5,6%	5,9%
<b>DGF</b>	<b>-3,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-9,8%</b>
<b>Fonds de péréquation</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>168,3%</b>	<b>21,0%</b>	<b>18,3%</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>2,4%</b>	<b>6,1%</b>
<b>Dotations</b>	<b>-1,9%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-7,4%</b>

Evolution réelle (hors inflation)	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Dotation forfaitaire	-5,3%	-1,8%	-1,3%	-5,0%	-12,7%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	4,4%	3,0%	4,7%	5,2%	4,9%
<b>DGF</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-10,6%</b>
<b>Fonds de péréquation</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>166,4%</b>	<b>20,6%</b>	<b>17,2%</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-8,5%</b>	<b>-5,3%</b>	<b>2,0%</b>	<b>5,1%</b>
<b>Dotations</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-8,2%</b>

<b>Inflation</b>	<b>0,97%</b>	<b>1,90%</b>	<b>0,70%</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,90%</b>
------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

## XI. CHAÎNE DU FINANCEMENT

## XI.1 - Montant

K€	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Produits fct courant (A)</b>	<b>10 988</b>	<b>11 378</b>	<b>10 686</b>	<b>10 690</b>	<b>10 799</b>
Produits fct courant stricts	10 898	11 262	10 590	10 513	10 650
Impôts et taxes	6 916	7 134	6 456	6 515	6 920
Contributions directes	4 597	4 770	5 036	5 091	5 483
Dotation communautaire reçue	844	853	860	858	858
TEOM	972	1 010	0	0	0
Attribution FPIC	0	26	70	84	100
Solde impôts et taxes	503	475	490	482	480
Dotations et participations	3 110	3 189	3 183	3 100	2 868
DGF	2 070	2 081	2 082	2 008	1 811
Compensations fiscales	222	207	198	203	215
Solde participations diverses	818	900	903	890	842
Autres produits de fonct. courant	872	939	951	899	862
Produits des services	809	847	871	822	787
Produits de gestion	63	92	80	76	75
Atténuations de charges	90	115	96	177	149
<b>Produits exceptionnels larges (B)</b>	<b>298</b>	<b>241</b>	<b>135</b>	<b>91</b>	<b>31</b>
Produits financiers divers	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	297	241	135	90	31
<b>Produits fonctionnement (C = A+B)</b>	<b>11 286</b>	<b>11 619</b>	<b>10 821</b>	<b>10 781</b>	<b>10 830</b>
<b>Charges fonctionnement courant (D)</b>	<b>9 630</b>	<b>10 296</b>	<b>9 378</b>	<b>9 313</b>	<b>9 191</b>
Charges fct courant strictes	9 265	9 286	9 378	9 311	9 189
Charges à caractère général	2 878	2 460	2 576	2 262	2 205
Charges de personnel	5 706	5 776	6 039	6 301	6 254
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	681	1 050	763	749	730
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	365	1 009	0	2	2
Reversements conventionnels versés	365	1 009	0	0	0
Solde atténuations de produits	0	0	0	2	2
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)</b>	<b>1 359</b>	<b>1 082</b>	<b>1 308</b>	<b>1 377</b>	<b>1 608</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (E)</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>24</b>
Frais financiers divers	3	5	0	6	1
Charges exceptionnelles	8	17	29	5	23
<b>Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)</b>	<b>9 640</b>	<b>10 318</b>	<b>9 407</b>	<b>9 324</b>	<b>9 215</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (C-F)</b>	<b>1 645</b>	<b>1 301</b>	<b>1 414</b>	<b>1 457</b>	<b>1 615</b>
Intérêts (G)	103	147	163	145	173
<b>Charges de fonctionnement (I = F+G)</b>	<b>9 743</b>	<b>10 465</b>	<b>9 570</b>	<b>9 469</b>	<b>9 388</b>
<b>EPARGNE BRUTE (J = C-I)</b>	<b>1 542</b>	<b>1 154</b>	<b>1 251</b>	<b>1 312</b>	<b>1 442</b>
Capital (K)	515	416	541	561	582
<b>EPARGNE NETTE (L = J-K)</b>	<b>1 027</b>	<b>738</b>	<b>710</b>	<b>751</b>	<b>860</b>
<b>Dépenses d'inv hors annuité en capital</b>	<b>3 437</b>	<b>1 731</b>	<b>2 348</b>	<b>3 757</b>	<b>3 811</b>
Dépenses d'inv. hors dette	3 237	1 731	2 348	3 757	3 811
Remboursements anticipés	200	0	0	0	0
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 027</b>	<b>738</b>	<b>710</b>	<b>751</b>	<b>860</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 552	484	354	390	743
Fonds affectés (amendes...)	66	42	30	38	44
Subventions yc DGE / DETR	28	170	313	661	1 376
Emprunt	1 000	2 000	0	1 000	0
Variation de l'excédent global	237	1 704	-941	-918	-788
<b>Excédent Global de Clôture (EGC)</b>	<b>382</b>	<b>3 482</b>	<b>1 541</b>	<b>1 624</b>	<b>836</b>



## XI.2 - Evolution nominale

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
<b>Produits fct courant (A)</b>	<b>-0,4%</b>	<b>3,5%</b>	<b>-6,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,0%</b>
Produits fct courant stricts	-0,6%	3,3%	-6,0%	-0,7%	1,3%
Impôts et taxes	0,0%	3,2%	-9,5%	0,9%	6,2%
Contributions directes	4,5%	3,8%	5,6%	1,1%	7,7%
Dotation communautaire reçue	0,4%	1,0%	0,8%	-0,3%	0,0%
Reversements conventionnels reçus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TEOM	-100,0%	4,0%	-100,0%	s.o.	s.o.
Versement transport	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TINB (Nucléaire)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Reversement FNGIR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Attribution FPIC	s.o.	s.o.	168,3%	21,0%	18,3%
Solde impôts et taxes	-1,2%	-5,7%	3,3%	-1,7%	-0,4%
Dotations et participations	-2,0%	2,5%	-0,2%	-2,6%	-7,5%
DGF	-3,3%	0,5%	0,0%	-3,5%	-9,8%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	-0,9%	-6,7%	-4,6%	2,4%	6,1%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde participations diverses	0,7%	10,1%	0,4%	-1,5%	-5,3%
Autres produits de fonct. courant	-0,3%	7,8%	1,3%	-5,5%	-4,1%
Produits des services	-0,7%	4,7%	2,8%	-5,6%	-4,3%
Produits de gestion	4,6%	47,4%	-13,4%	-4,8%	-1,5%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	13,3%	27,8%	-16,8%	84,3%	-16,0%
<b>Produits exceptionnels larges (B)</b>	<b>-43,1%</b>	<b>-18,9%</b>	<b>-44,1%</b>	<b>-32,9%</b>	<b>-65,6%</b>
Produits financiers divers	-5,3%	-1,7%	-100,0%	s.o.	1,7%
Produits exceptionnels	-43,2%	-18,9%	-44,0%	-33,1%	-65,7%
<b>Produits fonctionnement (C = A+B)</b>	<b>-1,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Charges fonctionnement courant (D)</b>	<b>-1,2%</b>	<b>6,9%</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-1,3%</b>
Charges fct courant strictes	-0,2%	0,2%	1,0%	-0,7%	-1,3%
Charges à caractère général	-6,4%	-14,5%	4,7%	-12,2%	-2,5%
Charges de personnel	2,3%	1,2%	4,6%	4,3%	-0,7%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	1,8%	54,2%	-27,3%	-1,9%	-2,5%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-73,0%	176,9%	-100,0%	s.o.	0,9%
Reversements conventionnels versés	-100,0%	176,9%	-100,0%	s.o.	s.o.
Contributions fiscales (FPIC, ...)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde atténuations de produits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,9%
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)</b>	<b>4,3%</b>	<b>-20,4%</b>	<b>20,9%</b>	<b>5,3%</b>	<b>16,8%</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (E)</b>	<b>21,8%</b>	<b>103,1%</b>	<b>31,0%</b>	<b>-61,9%</b>	<b>117,3%</b>
Frais financiers divers	-21,0%	101,7%	-100,0%	s.o.	-82,9%
Charges exceptionnelles	28,9%	103,6%	71,1%	-82,1%	342,7%
<b>Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)</b>	<b>-1,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>-8,8%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,2%</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (C-F)</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-20,9%</b>	<b>8,7%</b>	<b>3,0%</b>	<b>10,9%</b>
Intérêts (G)	13,9%	43,0%	10,8%	-11,2%	19,5%
<b>Charges de fonctionnement (I = F+G)</b>	<b>-0,9%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-8,6%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,9%</b>
<b>EPARGNE BRUTE (J = C-I)</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-25,2%</b>	<b>8,4%</b>	<b>4,9%</b>	<b>9,9%</b>
Capital (K)	3,1%	-19,2%	30,0%	3,8%	3,7%
<b>EPARGNE NETTE (L = J-K)</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-28,2%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>5,7%</b>	<b>14,6%</b>

## XI.3 - Evolution réelle

	Moy.	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
<b>Produits fct courant (A)</b>	<b>-1,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,1%</b>
Produits fct courant stricts	-1,5%	1,4%	-6,6%	-1,1%	0,4%
Impôts et taxes	-0,9%	1,2%	-10,1%	0,5%	5,3%
Contributions directes	3,5%	1,8%	4,8%	0,7%	6,7%
Dotation communautaire reçue	-0,6%	-0,8%	0,1%	-0,7%	-0,9%
Reversements conventionnels reçus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TEOM	-100,0%	2,1%	-100,0%	s.o.	s.o.
Versement transport	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TINB (Nucléaire)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Reversement FNGIR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Attribution FPIC	s.o.	s.o.	166,4%	20,6%	17,2%
Solde impôts et taxes	-2,1%	-7,4%	2,6%	-2,1%	-1,3%
Dotations et participations	-3,0%	0,6%	-0,9%	-3,0%	-8,3%
DGF	-4,2%	-1,3%	-0,7%	-3,9%	-10,6%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	-1,8%	-8,5%	-5,3%	2,0%	5,1%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde participations diverses	-0,2%	8,0%	-0,3%	-1,9%	-6,2%
Autres produits de fonct. courant	-1,2%	5,8%	0,5%	-5,9%	-4,9%
Produits des services	-1,6%	2,7%	2,1%	-6,0%	-5,1%
Produits de gestion	3,6%	44,7%	-14,0%	-5,2%	-2,4%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	12,2%	25,4%	-17,3%	83,6%	-16,8%
<b>Produits exceptionnels larges (B)</b>	<b>-43,6%</b>	<b>-20,4%</b>	<b>-44,5%</b>	<b>-33,2%</b>	<b>-65,9%</b>
Produits financiers divers	-6,2%	-3,5%	-100,0%	s.o.	0,8%
Produits exceptionnels	-43,7%	-20,4%	-44,4%	-33,3%	-66,0%
<b>Produits fonctionnement (C = A+B)</b>	<b>-2,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>-7,5%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Charges fonctionnement courant (D)</b>	<b>-2,1%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-2,2%</b>
Charges fct courant strictes	-1,2%	-1,6%	0,3%	-1,1%	-2,2%
Charges à caractère général	-7,3%	-16,1%	4,0%	-12,6%	-3,4%
Charges de personnel	1,3%	-0,7%	3,8%	3,9%	-1,6%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	0,8%	51,4%	-27,8%	-2,3%	-3,4%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-73,2%	171,7%	-100,0%	s.o.	0,0%
Reversements conventionnels versés	-100,0%	171,7%	-100,0%	s.o.	s.o.
Contributions fiscales (FPIC, ...)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde atténuations de produits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0%
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)</b>	<b>3,3%</b>	<b>-21,8%</b>	<b>20,0%</b>	<b>4,9%</b>	<b>15,7%</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (E)</b>	<b>20,6%</b>	<b>99,3%</b>	<b>30,1%</b>	<b>-62,1%</b>	<b>115,4%</b>
Frais financiers divers	-21,8%	98,0%	-100,0%	s.o.	-83,1%
Charges exceptionnelles	27,7%	99,8%	69,9%	-82,2%	338,8%
<b>Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)</b>	<b>-2,1%</b>	<b>5,0%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-2,1%</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (C-F)</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-22,4%</b>	<b>7,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>9,9%</b>
Intérêts (G)	12,8%	40,3%	10,0%	-11,5%	18,4%
<b>Charges de fonctionnement (I = F+G)</b>	<b>-1,9%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-9,2%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,7%</b>
<b>EPARGNE BRUTE (J = C-I)</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-26,6%</b>	<b>7,6%</b>	<b>4,5%</b>	<b>8,9%</b>
Capital (K)	2,1%	-20,7%	29,1%	3,4%	2,7%
<b>EPARGNE NETTE (L = J-K)</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-29,5%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>5,3%</b>	<b>13,6%</b>
<i>Inflation budgétaire</i>	<i>0,97%</i>	<i>1,90%</i>	<i>0,70%</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,90%</i>

Le 1<sup>er</sup> sujet qui est abordé est la chaîne de l'épargne. C'est-à-dire l'évolution des soldes intermédiaires de gestion.

Vous voyez que l'excédent brut courant, c'est-à-dire l'excédent des recettes courantes par rapport aux frais de fonctionnement, continue d'augmenter puisqu'il passe de 1 377 000 € en 2014 à 1 608 000 € pour 2015. Cet excédent représente environ 15% des produits de fonctionnement et nous situe dans une bonne moyenne de notre strate.

L'épargne de gestion, c'est-à-dire l'excédent brut moins les charges et produits exceptionnels, suit la même évolution pour se situer à 1 615 000 €.

L'épargne brute, c'est le précédent moins les intérêts d'emprunt, évolue aussi et passe de 1 312 000 € en 2014 à 1 442 000 € en 2015. C'est l'épargne brute qui nous sert de base d'autofinancement brut.

Et l'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts, évolue dans le même sens, bien sûr, à 860 000 €.

Nos soldes intermédiaires de gestion sont plutôt sur une bonne trajectoire.

L'annuité globale de la dette, 755 000 € (582 000 € en capital et 173 000 € en intérêts). Il n'y a pas eu de dette nouvelle contractée en 2015. Donc, la dette totale est la même, bien sûr.

Les ratios de cette dette, l'annuité par rapport au produit de fonctionnement : 7 %. En 2014, la strate était en moyenne à 9.02%. Et l'annuité par habitant : 71,80 €. La moyenne de la strate en 2014 était à 121 €.

L'encours de la dette : 5 259 000 € à la fin de 2015. Donc, en diminution par rapport à 2014. L'encours par rapport à l'épargne brute diminue à 3.6 puisque parallèlement, l'épargne brute est en augmentation.

La capacité de désendettement, c'est la durée apparente de la dette. Nous arrivons à un ratio de 10 qui, je le reconnais, nous fait entrer dans une zone un peu délicate.

Sur la structure de la dette, 14 % de notre dette est à taux fixe. 84 %, c'est-à-dire 4 408 000 €, au taux variable simple suivant les indices de l'euro. Et 2 % à taux fixe (indices hors zone euro). C'est ce qu'on appelle quelque fois les emprunts toxiques dont on a parlé lors d'une précédente séance.

Vous avez ensuite une série de ratios et d'indicateurs. Je ne vais pas les commenter ligne par ligne. En fait, c'est la résultante des chiffres que je viens d'évoquer avec vous.

Je pourrais simplement vous dire que l'encours de la dette par habitant au 31 décembre, 499.80 € est inférieur à la moyenne de la strate en 2014 qui était de 958 €.

Sur le financement des investissements pour l'année 2015 : 3 811 000 €. Il concerne les dépenses directes d'équipement (3 625 000 € et 186 000 € de dépenses indirectes, principalement des fonds de concours).

Avec un financement à hauteur de 3 023 000 € constitué par l'épargne nette et les ressources propres d'investissement, 860 000 € et 743 000 €. Ce qui représente, globalement 53 % du financement.

Les autres financements sont représentés par les subventions : 1 376 000 €.

Un solde négatif de 788 000 € est financé par les excédents antérieurs. L'excédent global de clôture s'élève à 836 000 €.

Voilà, ce que je peux vous dire sur la dette et sur le financement de l'investissement.

On peut passer au fonctionnement. Les charges de fonctionnement tout d'abord.

## 1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement strict pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive diminuent puisqu'elles passent de 9 311 000 € à 9 189 000 €. C'est-à-dire une baisse, en valeur nominale de 1.3 %.

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Les charges à caractère général devraient s'élever en 2015 à 2.205.000 € contre 2.262.000 € en 2014 soit une baisse de 2,5 %.

- **Chapitre 012 : Dépenses de personnel :**

Les charges de personnel, qui représentent la grosse majorité de ces frais, passent 6.301.000 € à 6.254.000 € soit une diminution de 0,7 %.

- **Chapitre 65 Charges de gestion courante :**

Les charges de gestion courante, plus marginales, devraient être légèrement inférieures à celles enregistrées en 2014, soit de l'ordre de 730.000 € (- 2,5%).

**Les charges de fonctionnement courant, globalement, diminue de 1.3 %. Les charges hors intérêts diminuent de 1.2 %.**

**Globalement, les charges passent de 9 469 000 € à 9 388 000 €, soit en valeur nominale une diminution de 0.9 %.**

- **Chapitre 66 Charges financières :**

Les charges financières sont en augmentation suite au remboursement des nouvelles annuités d'emprunts (Evolution de 145.000 € à 173.000 €).

## **2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Globalement, les produits de fonctionnement passent de 10 513 000 € à 10 650 000 €, c'est-à-dire une augmentation de 1.30 %.

- **Chapitre 70 Produits des services :**

Les produits de gestion courante diminuent de 822 000 € à 787 000 €, (- 4.3 %). C'est principalement dû à la disparition des recettes piscine.

- **Chapitre 73 Impôts et taxes :**

Les recettes encaissées passent de 6.515.000 € à 6.920.000 € (+ 6,2 %) sous l'effet de la revalorisation des bases et des taux des impôts, et de l'augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C).

L'impôt des ménages passent de 5 090 000 € à 5 483 000 €, c'est-à-dire + 7.7 %.

- **Chapitre 74 Dotations et participations :**

On observe une baisse de 7,5% des dotations et des participations encaissées (2.868.000 € en 2015 3.100.000 € en 2014), notamment une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 9,8%).

**Les dotations communautaires reçues sont égales.**

**Pour ce qui concerne les dotations et participations : La DGF diminue de 2 008 000 € à 1 811 000 €, soit - 9.8 %.**

**Les participations diverses diminuent également, mais leur poids est moins important.**

- **Chapitre 013 Atténuations de charges :**

Baisse de 177.000 € à 149.000 €.

**Donc globalement les produits de fonctionnement courant, passent de 10 690 000 € à 10 799 000 €, soit + 1 %. Si l'on y ajoute les produits exceptionnels, l'augmentation est de 0.50%.**

Vous avez ensuite les tableaux de ratio et puis, un tableau synthétique des différentes dotations où vous verrez les évolutions, notamment, de la DGF puisque la dotation forfaitaire (une part seulement de la DGF) diminue de 1 774 000€ à 1 563 000 €.

Cette diminution est principalement due à la contribution au rétablissement des comptes publics mais aussi, à un effet négatif de la variation de la population puisque vous voyez que la population au sens DGF diminue pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. En 2013, nous étions 10 786 et en 2015, 10 721 habitants. Cela a un impact sur la dotation forfaitaire.

Il y a aussi une incidence, assez marginale, sur les prélèvements pour les besoins des péréquations.

La DSU a légèrement augmenté en passant de 173 000 € à 175 000 € et la DNP est passée de 61 000€ à 73 000 €. Donc, la DGF globalement diminue de 9.80 %.

Pour le reste, le FPIC est passé de 84 000 € à 100 000 €. Voilà pour les dotations. Vous avez à la suite les différents ratios de variations.

La dernière rubrique de cette partie, c'est toute la chaîne de financement. En fait, c'est la synthèse des éléments que nous venons d'examiner. Donc, je ne vais pas y revenir davantage sauf si vous aviez des questions.

La 3<sup>ème</sup> partie est donc véritablement le sujet du jour puisqu'il s'agit des tendances et des orientations budgétaires pour 2016.

## D – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Les orientations budgétaires pour 2016 s'inscrivent d'une part dans le contexte particulier de la situation locale, d'autre part dans l'environnement national:

⇒ au plan local :

- une situation marquée par les difficultés liées au maintien d'une marge d'autofinancement suffisante, compte des programmes d'investissements en cours et à venir,
- des recettes comparativement plus faibles,
- une politique ambitieuse en faveur de la population puisque de nombreux services et activités sont offerts,
- des besoins exprimés de plus en plus prégnants qui grèvent les charges,
- un endettement lourd en raison des programmes d'investissement récents et en cours;
- une hausse de la fiscalité en 2015.

⇒ au plan national :

- une participation au rétablissement des comptes publics de 197.000 € pour 2016 et ce même prélèvement sera effectué en 2017 (DGF).

**Les objectifs fixés visent à :**

⇒ une continuité par rapport au début de ce mandat, c'est-à-dire, préserver les priorités politiques sur lesquelles a été fondé le programme d'action municipale : le soutien social, l'école et la jeunesse;

⇒ poursuivre la consolidation budgétaire pour préserver une capacité d'investissement autofinancée, permettant de faire face aux besoins des services et de la population, à la finalisation des opérations en cours, à l'incontournable entretien du patrimoine et aux besoins en équipements nouveaux.

**Concernant les dépenses de fonctionnement, là aussi, nous sommes dans la continuité car nous poursuivons notre plan d'économies sur les charges de gestion courante (plan entrepris en 2014).**

A cet effet, la municipalité orientera son action sur les vecteurs suivants.

### 1- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

- **Charges de gestion courante (chapitre 011) :**

Les efforts accomplis en 2014 et 2015 seront poursuivis.

Les services devront présenter des budgets réduits de 5%.

Des actions particulières sont menées notamment dans les secteurs suivants: téléphonie (révision des contrats de téléphonie mobile), culture, meilleure rationalisation des locaux pris à bail, gestion de la piscine, meilleure gestion des fluides où nous faisons un travail de suivi un peu plus fin.

Le périmètre des charges reste identique à celui de 2015 sous réserve de quelques modifications :

- L'ouverture et fonctionnement de la Maison des Viennes en année pleine (en 2016),
- L'ouverture et fonctionnement du Centre Culturel (automne 2016),
- L'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles (820 élèves en 2016, 808 en 2015) qui induit aussi des augmentations de frais de fonctionnement.

**A contrario, la commune bénéficiera en 2016 d'une baisse importante des tarifs d'électricité (20% sur la partie fourniture) qui devrait engendrer une diminution de 7% du montant total des factures, sous réserve, bien sûr, que la consommation soit à peu près identique.**

**Et puis le 2<sup>ème</sup> élément, source d'économies en 2016, c'est un 1<sup>er</sup> retour sur investissement puisque nous faisons des travaux d'amélioration sur l'éclairage public, ce qui devrait nous conduire à réaliser des économies. Là, d'une année sur l'autre la consommation varie assez peu.**

- **Charges de personnel (chapitre 012):**

Le budget sera bâti avec une hausse prévisionnelle de 1 % de la masse salariale. Cette hausse tient compte d'éléments qui sont inéluctables, je pense au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), aux hausses de cotisations et de la revalorisation du SMIC ou du traitement de la Fonction Publique.

**La maîtrise de la masse salariale est une priorité pour les années à venir tout en préservant la qualité des services rendus.**

**C'est un point sur lequel nous restons particulièrement vigilants compte tenu de l'impact de cette rubrique dans le budget.**

- **Subventions :**

Les subventions attribuées aux associations ou aux clubs seront globalement maintenues pour 2016.

**Nous ne pratiquerons pas, comme nous l'avons fait les années passées, des réductions un peu forfaitisées. Il n'y aura pas de diminution plus globale. Les allocations seront calculées à l'intérieur de l'enveloppe antérieure mais en tenant compte aussi des demandes qui sont faites et de la façon dont les critères qui sont demandés seront satisfaits. Cela ne veut pas dire qu'on va reconduire à l'euro près la dotation de 2015. On travaillera à l'intérieur de cette enveloppe.**

Les classes transplantées et les classes vertes sont maintenues (Une classe par école).

## **2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Les orientations majeures sont toujours les mêmes aussi. Les investissements pour 2016 comprendront :

- ⇒ la poursuite des travaux de réhabilitation du Centre Culturel de Sainte-Savine : salle de spectacle et espaces connexes,
- ⇒ des travaux et acquisitions d'investissement courants à hauteur d' 1.000.000 €, qui permettent aussi aux services d'assurer leurs missions et d'entretenir le patrimoine dans de bonnes conditions.

Elle nous permettra de financer des opérations nouvelles et incontournables :

- les travaux ADAP (1<sup>ère</sup> tranche en 2016) : la mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité pour les personnes handicapées. C'est un programme qui va s'échelonner sur plusieurs années.
- des investissements générateurs d'économie d'énergie (2<sup>ème</sup> tranche plan progrès) On a entrepris en 2015 un plan de progrès qui nous permettra de réaliser des économies de chauffage. Donc, ce plan de progrès va être poursuivi. Et puis, il y aura peut-être d'autres travaux d'isolation ou des travaux de cette nature.
- les équipements nécessaires au bon fonctionnement des services (véhicule, informatique et mobilier).
- Poursuite des travaux d'amélioration des bâtiments communaux. Vous savez tous que le patrimoine communal est relativement ancien et a besoin de travaux d'amélioration, d'isolation, de mise aux normes.
- des travaux de voirie

**Voilà les grands axes d'investissements pour 2016**

## **3 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles se composeront de l'épargne nette, des recettes propres d'investissement de la collectivité, des subventions et de l'emprunt, si nécessaire.

Pour équilibre ce budget, il faut aussi travailler les recettes de fonctionnement.

#### **4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement se répartissent en 3 grandes catégories :

- les impôts et taxes représentant environ 60% des recettes totales,
- les dotations (30 %),
- les produits des services et de gestion courante (10%).

⇒ **Fiscalité :**

**Les taux de la fiscalité locale seront maintenus en 2016.**

**Lors de la rédaction de ce rapport, la revalorisation des bases fiscales n'était pas arrêtée. Compte-tenu des prévisions d'inflation, les orientations budgétaires communales avaient été basées sur une progression de 1 %. On sait depuis, que c'est bien cette revalorisation de 1 % qui sera incluse dans la Loi de finances. Ce n'est pas une action de la municipalité, c'est une opération nationale. Les bases fiscales seront revalorisées de 1 %.**

Les recettes provenant des droits de mutation, par nature soumises aux aléas de la conjoncture, devraient se maintenir en 2016. Cette somme est relativement constante.

Les compensations fiscales devraient être stables en 2016 ainsi que les recettes provenant de la taxe d'électricité.

La Ville est éligible au F.P.I.C.

**L'an dernier nous avons été optimistes. Le Grand Troyes a appliqué son régime dérogatoire et en plus, n'a pas redistribué aux communes toute la revalorisation décidée par l'Etat.**

Par prudence cette année, il n'a pas été prévu d'évolution du FPIC en 2016 dans l'hypothèse où le Grand Troyes maintiendrait son régime dérogatoire lui permettant de ne pas redistribuer l'intégralité de la dotation théorique de droit commun.

⇒ **Concours de l'état, dotations, subventions**

La commune restera éligible à la DSU (légèrement supérieure à 2015) qui devrait se monter à 177.000 €.

Le total des dotations et participations perçues devraient être en baisse de l'ordre de 197.000 €.

⇒ **Autres recettes (produits des services)**

Les autres produits des services et du domaine progresseront au rythme de l'inflation. Ils devraient rapporter approximativement le même montant qu'en 2015.

Voilà, pour le budget principal.

#### **5 - LES BUDGETS ANNEXES**

⇒ **EAU**

Les travaux de remplacement de certaines canalisations en cours vont se poursuivre.

**Travaux qui sont dû reste en cours pour certains. Non pas encore ? Enfin, ce sont des travaux qui sont prévus et qui seront poursuivis en 2016 sur le budget de l'eau.**

**J'en ai terminé avec cet exposé.**

**M. Le Maire :** *Merci Bernard. Des interventions ? Des questions sur ce rapport ? Madame ZELTZ?*

**Mme ZELTZ :** *Merci Monsieur le Maire. J'en ai déjà parlé en commission des Finances. Je vous ai dit que c'était trop tôt pour avoir un débat sur les orientations budgétaires puisque nous ne connaissons pas encore toutes les dotations. Vous l'avez d'ailleurs énuméré vous-même, le FPIC...enfin, beaucoup de choses.*

*Je crois que nous sommes la seule commune de l'agglomération à présenter un débat d'orientations au mois de novembre. La plupart le font en janvier. Donc, ça c'est ma 1<sup>ère</sup> remarque.*

**Mme ZELTZ :** Je m'attendais aussi à la présentation d'un plan d'économies beaucoup plus détaillé et précis. Ce que font pas mal de collectivités, et notamment le Département qui a aussi présenté le sien.

Là, on a des pourcentages mais pas vraiment de choses précises.

L'ouverture du Centre Culturel est prévue pour 2016. Je ne sais pas si vous avez déjà une idée du coût de fonctionnement, j'entends, ce que cela représentera au moment où il va s'ouvrir. On est vraiment dans un débat d'orientations un peu à l'aveugle. Je voulais le dire.

Je pense qu'il y a des choses facilement présentables dans ce nouveau budget 2016. L'augmentation des impôts vous a apporté, effectivement de l'oxygène. La fermeture de la piscine aussi. Vous vous êtes privés d'un équipement très intéressant pour les saviniens et un équipement, on le sait, régulièrement déficitaire.

A ce jour, nous n'avons toujours pas d'informations sur cet équipement. Je crois savoir que vous ne le rouvrirez pas en 2016. C'est donc un budget un peu plus facile cette année mais qui sous entend de grandes difficultés encore en 2017 parce que franchement, il n'y a pas assez de mesures d'économies.

**M. le Maire :** Bernard.

**M. MARANDET :** Une petite parenthèse. Vous parlez de l'estimation du coût de fonctionnement du Centre Culturel. Il est en cours rassurez-vous.

Si nous avons présenté nos orientations budgétaires au mois de janvier, cela n'aurait pas changé grand chose sur ce point là.

Si nous présentons nos orientations à cette époque et si nous votons le budget en décembre, c'est tout simplement pour que les services soient opérationnels plus tôt dans l'année et qu'ils puissent avoir un peu plus de visibilité.

Maintenant sur les inconnues de ce budget, elles sont quand même assez relatives puisque le projet de Loi de finances existe et on ne part pas à l'aveugle, comme vous le dites.

**Mme ZELTZ :** On en reparlera Monsieur MARANDET.

**M. MARANDET :** On en reparlera, oui.

**M. le Maire :** Oui, Monsieur D'HUSLT.

**M. D'HUSLT :** Oui, on constate, quand même, un bilan toujours très lourd à Sainte-Savine, d'après les chiffres que vous nous avez avancés.

Je constate qu'il faudra plus d'une année d'efforts pour rendre les comptes communaux suffisamment solides pour lancer un grand plan d'aménagement urbain pouvant redonner à notre Ville son attrait désormais perdu pour beaucoup de gens.

On pourrait être, malgré tout, tenté de se féliciter parce que vous nous annoncez des chiffres qui paraissent attrayants, où on voit des efforts ! Mais, si on y regarde attentivement, on s'aperçoit que la majeure partie de ces économies ne repose que sur un seul poste : La fermeture de la piscine.

En nous privant de cet équipement, vous avez fait de substantielles économies qui ont impacté, on l'a vu : ...

- Le chapitre 011 : avec l'ensemble des charges à caractère général ;
- Le chapitre 012 : avec les charges de personnel

On pourrait aller jusqu'à la consommation d'eau qui a été impactée par la fermeture de cet établissement.

Oui Monsieur le Maire, c'est un effet « mécanique » qui a engendré beaucoup d'économies que vous nous présentez aujourd'hui.

**M. D'HUSLT :** Pour 2016, je pense, je constate, que vous n'aurez pas d'autres piscines à fermer. Il vous faudra désormais montrer vos réelles capacités à faire des économies...Je ne sais pas si tout le monde m'entend bien. Il y a une manifestation extérieure ...



**M. le Maire :** Excusez-moi de vous interrompre. Il y a peut être quelqu'un dans l'assistance qui a mis sa voiture devant la maison de Monsieur SOURIE en face. Une voiture Blanche. C'est peut-être à l'Ecole de Musique ? Bien, continuez Monsieur D'HUSLT.

**M. D'HUSLT :** Les dispositions, il y a toutefois des paramètres qui peuvent être favorables.

Notamment, les dispositions spéciales de soutien à l'investissement vont dans le bon sens car elles permettent de faire des économies à long terme sur les bâtiments, vous l'avez précisé (transition énergétique et rénovation thermique). Une occasion à saisir pour notre Commune. Beaucoup de bâtiments sont encore trop peu ou trop mal isolés. Vous le savez, vous avez un diagnostic qui en fait foi.

Nous pensons qu'il serait judicieux de profiter de cette opportunité, comme vous l'avez dit qui ne s'ouvre que pour 2016 à priori, pour accélérer les investissements générateurs d'économie d'énergie.

La seule question c'est : en avez-vous les capacités, Monsieur le Maire ? Monsieur MARANDET, vous nous avez spécifié que la dette était très importante. Donc, est-ce que le montant de la dette ne vous permet pas encore ces investissements. De profiter de cette enveloppe exceptionnelle pour augmenter les investissements générateurs d'économies ?

Toutes ces années de gestion hasardeuse vous contraignent aujourd'hui à fermer des équipements et vous limite dans les investissements qui pourraient créer de réelles économies.

Mais il y a encore des marges de manœuvre. Certains postes peuvent être revus en profondeur pour créer les conditions d'une diminution. Nous pensons notamment aux charges de personnel. Vous l'avez spécifié, c'est un poste très lourd pour la Commune. Elles ont plus que doublé pendant votre mandat, Monsieur le Maire, et pèsent considérablement sur le budget communal. D'ailleurs, vous prévoyez une nouvelle augmentation de 1% uniquement par la hausse des cotisations et la revalorisation du SMIC.

Nous vous proposons de suivre l'exemple d'une ville, qui a fait l'actualité dernièrement, la ville de SURESNE qui a décidé la mise en place de six niveaux d'évaluation de leur personnels ; dans le but de récompenser financièrement les agents qui s'investissent dans leur travail et de lutter contre l'absentéisme.

Bien entendu, cette évolution doit se faire en accord avec les agents et leurs représentants syndicaux. Cela se fait à budget constant la première année pour que les + et les - s'équilibrent. (la prime de salaire pouvant atteindre 135€ par mois pour les mieux notés).

Tout cela dans le but de valoriser les agents, mais aussi de geler les embauches et ainsi de faire des économies. Puisqu'on l'a vu encore dans un rapport ce soir, vous continuez d'embaucher Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Non, non...

**M. D'HUSLT :** En tout cas de renouveler des postes. Je vais jusqu'au bout... Car, je vous le rappelle que ce poste de charges de personnel pèse près de 59% sur le budget de notre Commune.

Voilà, Monsieur le Maire des pistes que nous vous proposons d'explorer en 2016 sans pour autant, augmenter les impôts ni s'engager dans des dépenses inconsidérées ou qui mettrait à mal les capacités de remboursement de notre Commune.

**M. le Maire :** Merci.

**M. MOSER :** J'aimerais répondre...

**M. le Maire :** Bernard, déjà. Il y a des précisions.

**M. MARANDET :** C'est vrai que la fermeture de la piscine nous a donné des marges de manœuvre en 2015. Cela étant en 2014 par rapport à 2013, nous avons diminué aussi nos frais. Nous avons un plan de recherche d'économies, qui est peut-être facile quand on est dans l'opposition, mais qui n'est pas si facile que cela à mettre en place. Il a des limites et demande du temps.

**M. MARANDET :** *Donc les économies réalisées, ce n'est pas uniquement sur la piscine, c'est aussi sur d'autres natures de dépenses.*

*Pour ce qui concerne le fonds d'investissement, c'est sûr qu'il y a une opportunité qui sera limitée forcément, puisque 800 millions pour toute la France, vous voyez ce que cela peut représenter.*

*Cela n'est pas lié aux emprunts. Ce n'est pas un emprunt. C'est un fonds, une dotation. On ne peut pas lier notre incapacité supposée à demander à bénéficier de ce fonds. On ne peut pas lier cela à notre dette puisque c'est indépendant, ça n'a rien à voir.*

**M. le Maire :** *Oui, Alain.*

**M. MOSER :** *Je voudrais apporter une explication ou en tout cas un éclairage, c'est le cas de le dire, sur la recherche d'investissements en vue de faire des économies. Je pense que le budget que nous mettons en place depuis l'an dernier, en ce qui concerne à la fois la consommation des fluides, l'éclairage public, etc..., nous permet avec le plan de progrès aussi pour le chauffage, de faire un investissement avec retour sur investissement entre 3 et 5 ans. Les effets se font sentir dès maintenant puisque c'est déjà en route. Et, je pense que ça vient dans le sens de vos remarques. Ce n'est pas un petit investissement.*

*Ça veut dire que le budget de la Commune nous permet, en fonction de ces priorités là, de mettre en phase des actions qui sont des actions importantes pour nous.*

**M. le Maire :** *Quant aux charges de personnel, il faut reconnaître l'envergure des services qu'on rend à la population et je ne pense pas que le personnel communal soit en surnombre ou qu'il soit trop payé. Cela correspond à des services que l'on rend et sur lesquels on a décidé de ne pas réduire la voilure.*

**M. MOSER :** *J'ai oublié de compléter en disant aussi qu'on ne rate pas les opportunités d'avoir des subventions. Je pense à l'isolation. On va poursuivre sur les certificats d'économie d'énergie pour relancer un 2<sup>ème</sup> plan d'isolation. On a pu aussi saisir l'opportunité de la subvention TEPCV en ce qui concerne l'éclairage public. Ce sont autant d'éléments qui viennent encore nous permettre d'avoir une action assez importante en la matière.*

**M. le Maire :** *En ce qui concerne l'absentéisme, effectivement parmi nos personnels, il y a des agents qui souffrent de maladie de longue durée et que nous sommes obligés de remplacer parce qu'ils rendent un service public. Ils rendent un service à la population et leur absence de longue durée nécessite de pourvoir à leur remplacement. On est confronté à des cas particuliers qui sont lourds pour certains agents qui souffrent de pathologie évidente.*

**M. D'HUSLT :** *Il ne s'agit pas, ce soir, de pointer les agents, Monsieur le Maire...*

**M. le Maire :** *Non, mais vous parliez d'absentéisme...*

**M. D'HUSLT :** *Oui mais, ce sont des méthodes nouvelles qui sont expérimentées justement pour voir s'il n'y a pas moyen d'améliorer et de faire encore une fois des économies quant au non renouvellement des agents sur le long terme. Essayer de diminuer cette charge de personnel qui est très importante pour notre Commune.*

**M. le Maire :** *Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une réforme dans le statut qui a pour effet de supprimer la notation qui se traduit par un entretien individuel, entre l'agent et son responsable avec des objectifs et des missions qui font l'objet d'un suivi tout au long de l'année pour apporter une évaluation l'année N+1. D'autres interventions ?*

**M. HARTMANN :** *Je voudrais vous poser une question, Monsieur MARANDET, concernant l'annuité de la Dette. Il n'y a pas eu de souscription de nouveaux emprunts et pourtant on s'aperçoit qu'on a une annuité de la dette qui a augmenté par rapport à l'année précédente.*

**M. HARTMANN :** *Et quand on regarde plus dans le détail, on s'aperçoit que l'augmentation est essentiellement due à l'augmentation des intérêts.*

*Est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations ? Ça peut être inquiétant si l'annuité de la dette, sans qu'on ait souscrit d'emprunt supplémentaire, augmente malgré tout du fait des intérêts qu'on verse.*

**M. MARANDET :** *On a mobilisé en 2014, un emprunt d' 1 million, vous savez, qui était réservé et qui n'était pas utilisé.*

**M. HARTMANN :** *Ce n'était pas l'autorisation de découvert ?*

**M. MARANDET :** *Non.*

**M. HARTMANN :** *Il y a cela aussi.*

**M. MARANDET :** *Non, ça c'est la ligne de trésorerie. Ça n'a rien à voir avec l'emprunt. Ce n'est pas un emprunt. Même s'il y a un peu de frais financiers avec. Mais c'est... pardon ?*

**M. HARTMANN :** *L'augmentation des intérêts, cela ne vient pas essentiellement de ça ?*

**M. MARANDET :** *Alors, ça vient en partie de cela. Ça vient en partie aussi du fait...*

**M. HARTMANN :** *Compte tenu que le marché financier en général, excusez de vous couper, en ce moment a plutôt tendance à baisser.*

**M. MARANDET :** *Si je peux aller au bout de ma phrase, je pourrai vous répondre. Il y a effectivement des frais annexes à cette ligne de trésorerie. Et puis, il y a un emprunt d'1 million d'euros qui a été mobilisé en 2014. Vous savez qu'au début des remboursements on rembourse principalement des frais plutôt que du capital. On a des emprunts un peu récents qui, c'est vrai, font augmenter les intérêts.*

**M. le Maire :** *Merci Bernard.*

**M. HARTMANN :** *Je voudrais vous poser une question concernant les charges de personnel. En page 9, votre tableau, le chiffre que vous indiquez est-ce qu'il tient compte des frais de personnel que vous allez avoir à acquitter d'ici la fin de l'année ?*

**M. MARANDET :** *Oui, on n'a pas arrêté nos chiffres au 1<sup>er</sup> novembre 2015 ! Sinon, on n'aurait pas les mêmes résultats. On a fait des projections jusqu'à la fin de l'année quand même.*

**M. HARTMANN :** *Donc, c'est une évaluation.*

**M. MARANDET :** *Oui, mais pour tous les postes. Vous savez sur le personnel, la prévision est assez facile à faire quand même à 2 mois près. A 2 mois de la fin de l'année, c'est relativement simple.*

*Tous les chiffres 2015, je vous l'ai dit en préambule, ce ne sont pas des chiffres définitifs puisque l'exercice n'est pas terminé.*

**M. le Maire :** *D'autres interventions ? C'est un débat, ça n'appelle pas de vote.*

<b>RAPPORT N° 11 : OUVERTURE ET TRAVAIL DU DIMANCHE DANS LES COMMERCES DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2016</b>
---

RAPPORTEUR : M. BIENAIME

La loi MACRON (Loi n° 2015-990) modifie le contexte et les conditions encadrant l'ouverture dominicale. Aux termes des nouvelles dispositions de l'article L. 3132-26 du Code du Travail, et des dispositions transitoires prévues à l'article 257 de la loi, la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, et donc pour la première fois avant le 31 décembre 2015 pour l'année 2016. Procédure à renouveler chaque année.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes peuvent accorder jusqu'à 12 dimanches dans l'année.

En vertu de l'article 250 de ladite loi, « lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre » sur proposition du Conseil Municipal.

Cette nouveauté réside par conséquent dans l'octroi des dimanches supplémentaires. En sus de solliciter les avis des organisations d'employeurs et de salariés, la Ville de Sainte-Savine a l'obligation de saisir le Grand Troyes. La délibération du Grand Troyes conditionne, en effet, la signature de l'arrêté municipal autorisant les commerçants à ouvrir le dimanche sur notre commune.

Par courrier en date du 10 novembre 2015, le Directeur du Centre Commercial Carrefour L'Escapade – sis 4 boulevard de l'Ouest – sollicite une dérogation au repos dominical pour les jours suivants :

- dimanche 10 janvier 2016
- dimanche 26 juin 2016
- dimanche 28 août 2016
- dimanche 4 septembre 2016
- dimanche 25 septembre 2016
- dimanche 13 novembre 2016
- dimanche 4 décembre 2016
- dimanche 11 décembre 2016
- dimanche 18 décembre 2016

Le nombre de ces dimanches excédant 5 pour l'année 2016, et la Ville de Sainte-Savine souhaitant y apporter une suite positive,

Il vous est donc proposé :

- DE SOLLICITER l'avis du GRAND TROYES afin que le Conseil Communautaire délibère sur ce calendrier d'ouverture dominicale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre un arrêté fixant le calendrier des ouvertures dominicales sur la Commune pour l'ensemble de l'année 2016.

**M. Le Maire :** *Des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur.*

**M. MENERAT :** *Ce n'est pas tellement une question. A titre personnel, je suis contre l'ouverture du dimanche ainsi que les jours fériés. Donc, je voterai contre le rapport.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE  
M. MENERAT vote CONTRE.**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29	1	

**M. le Maire :** *Pour information, le prochain conseil municipal aura lieu le 09 décembre pour débattre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.*

*Ensuite, il y aura l'autre conseil du 17 décembre pour le budget. Je vous remercie pour participation.*

## QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures trente cinq.

**Mis aux voix, le compte rendu est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Jacques ARNAUD

